

Réunion régionale REI

Abbaye de La Coudre, Laval
(France)

18 – 23 février 2019

Participants

Dom Patrick Olive, abbé de Sept-Fons (08), président de la région

Dom Dominique-Marie Schoch, abbé d'Ælenberg (09)

Dom Ginepro Riva, abbé de Tamié (12)

Dom René Hascoët, abbé de Latroun (40)

Dom Hubert Bony, supérieur *ad nutum* d'Engelszell (47)

Dom Samuel Lauras, abbé de Nový Dvůr (99)

Mère Magdalena König, prieure titulaire de Donnersberg (70), vice-présidente

Mère Marie-Josée Stocker, abbesse de Baumgarten (04)

Mère Marie-Claire Pauchard, abbesse de la Fille-Dieu (17) absente

Mère Maria-Gratia Adler, abbesse de Maria Frieden (31)

Mère Joëlle Schmitz, représentante de Meymac (71) absente

Mère Myriam-Monique Frossard, prieure titulaire de Géronde (73)

Invités :

Mère Danièle Levrard, conseillère

Mère Rachel Agounpke, conseillère

Mère Myriam Fontaine, abbesse de Laval (02)

Dom Gérard Meneust, abbé de Port-du-Salut (05)

Mère Lucia Tartara, abbesse de Naší Paní (72) absente

Interprète :

Frère Damien (Sept-Fons)

Secrétaire :

Frère Jean-Théophile (Sept-Fons)

Bureau :

Dom Patrick, Mère Magdalena, Dom Samuel, Mère Myriam-Monique

Introduction

La conférence régionale s'est réunie cette année à l'abbaye de La Coudre (Laval). Étaient absentes Mère Marie-Claire de la Fille-Dieu et Mère Joëlle de Meymac pour raisons de santé, ainsi que Mère Lucia de Naší Paní.

Depuis la dernière réunion, Mère Marie-Josée a été élue abbesse à Baumgarten.

Au cours de la réunion est décédée sœur Sabine de Maria Frieden. Mère Gratia et Mère Magdalena ont donc été absentes le dernier jour, où avaient lieu les obsèques.

Nous avons également rendu visite à la communauté de Port-du-Salut. Nous y avons célébré les vêpres et partagé le repas des frères. Leur hospitalité et la peine prise pour nous accueillir nous ont profondément touchés.

À l'étude, les questions suivantes :

1. l'élection du prochain abbé général ;
2. le renouvellement des membres du conseil de l'abbé général ;
3. le fonctionnement et le lieu de la maison généralice ;
4. l'envoi d'un délégué de la région au chapitre général de 2020 ;
5. les demandes concernant l'organisation du chapitre général de 2020 ;
6. l'instruction *Cor orans* et ses conséquences (cf. annexes 1, 2 et 3),
ainsi que la possibilité de prolonger le noviciat ;
7. « Comment revitaliser l'Ordre ? » (thème évoqué au chapitre général de 2017, cf. annexe 4) ;
8. les nouvelles de nos communautés ;
9. les premières réactions au programme *Experientia* ;
10. une demande spécifique en vue d'un institut séculier.

1. Élection du prochain abbé général

Au prochain chapitre général, Dom Eamon, abbé général, présentera sa démission. Souhaitons-nous un processus pour l'élection du nouvel abbé général ? un processus semblable ou différent de la dernière élection ? À quel moment le chapitre général devrait-il accepter la démission de Dom Eamon ? Quant au rôle même de l'abbé général, le document de 1974 publié au moment de l'élection de Dom Ambrose apparaît toujours d'actualité.

Pour l'élection de Dom Bernardo en 1990, aucune préparation n'avait été organisée. Il n'y avait pas eu de réflexion officielle préalable.

Pour l'élection de Dom Eamon en 2008, on a pensé qu'il fallait en faire une : il a été décidé de faire des « mises en candidatures » (en anglais : *nominations*). Les commissions se sont réunies au début du chapitre. Chaque commission a proposé des noms, en expliquant ses choix « avec discrétion et charité ». Puis il y a eu une journée de prière, et enfin l'élection. Le tout s'est déroulé clairement et simplement : il n'y a pas eu d'éparpillement des voix par manière de complaisance ; le résultat a été atteint vite, alors même que les chapitres des abbés et des abbesses étaient encore distincts. L'expérience de discuter dans les commissions avec des personnes du monde entier

s'est avérée très riche. On a pu éviter les bruits de couloir ; du moins, tout le monde a pu entendre les mêmes propos sur les personnes évoquées.

À partir de là, ont été formulés et pris les votes suivants :

Vote 1

Nous souhaitons que le processus de l'élection du nouvel abbé général au cours du prochain chapitre général soit le même que pour l'élection de 2008.

10 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

unanimité – proposition **acceptée**

Vote 2

Nous souhaitons que ce processus soit engagé au début du chapitre général.

10 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

unanimité – proposition **acceptée**

La conférence régionale a ensuite réfléchi aux possibles candidats. Diverses qualités ont été relevées :

- la délicatesse avec les personnes dans le traitement de situations délicates.
- la simplicité, le tact et l'humanité.
- la générosité, la douceur et la fermeté.
- la maîtrise de plusieurs langues.
- la jeunesse, soit de l'âge, soit dans les responsabilités au sein de l'Ordre.

Dans la phase de mise en candidatures, il semble important d'offrir une variété culturelle, avec des noms provenant des diverses cultures.

Par ailleurs, on pourrait être tenté par une élection « par défaut » : on hésite à élire un tel ou un autre, afin de préserver sa communauté. Cela risque de nous restreindre dans les candidatures, avec des conséquences décisives sur l'avenir de l'Ordre : être abbé général est un service important, plus encore aujourd'hui où la situation n'est pas facile.

À cet égard, on note une espérance de renouvellement : apporter du sang neuf serait une chance estimable d'aller véritablement de l'avant. La possibilité en est offerte à l'Ordre à l'occasion du chapitre général de 2020 : cette opportunité ne se représentera peut-être pas de longtemps.

2. Renouveau du conseil de l'abbé général

Au cours du prochain chapitre général, se tiendra également l'élection de plusieurs membres du conseil de l'abbé général. En effet, deux conseillers ont été élus dans leur communauté : Mère Regina à Abakaliki et Dom Santiago à Azul. Selon le droit, ils ont été remplacés jusqu'au chapitre général : Mère Rachel de l'Étoile Notre-Dame et Dom Juan Jose de San Isidro ont été choisis à cet effet. Par ailleurs, les mandats de Dom Timothy et de Mère Danièle arrivent à leur terme et ils ont fait savoir que, au vu de leur âge, ils n'accepteraient pas d'être réélus. Le mandat de Dom Anastasius court jusqu'en 2023.

Il faut donc remplacer 3 conseillers, pour une durée de 6 ans. Avec l'abbé général et Dom Anastasius, ces conseillers choisiront le 5^e conseiller, qui sera un moine ou une moniale. Ainsi, il faut élire 1 moine et 1 moniale pour remplacer Dom Timothy et Mère Danièle, et encore 1 moniale pour remplacer Mère Regina.

Le statut 84.1.A de nos Constitutions précise que les conseillers « sont choisis en fonction de leur compétence et, entre autres, de leur ouverture aux diverses cultures. Ils doivent être âgés d'au moins quarante ans et compter dix ans de profession solennelle dans l'Ordre. » Sans que cela soit en fait obligatoire, il est donc important de respecter l'équilibre des langues. Les qualités requises sont de s'intéresser à la vie de l'Ordre et d'accepter la charge comme un service rendu à l'Ordre. Il faudrait éviter absolument de choisir toute personne qui n'attendrait que d'être élue !

Le même statut stipule que les conférences régionales ont la charge de proposer les noms. Ont donc été cités à cet effet :

- Mère Rachel (langue française),
- Dom Juan Jose (langue espagnole),
- Mère Bénédicte d'Arnhem,
- Mère Marion de Crozet (langue anglaise),
- Frère Gabriel de Novo Mundo (a-t-il l'âge et les années de profession requis ?),
- Sœur Tamar de Klaarland.

De même que pour l'élection de l'abbé général, ce renouvellement pourrait être l'occasion de faire apparaître de nouveaux visages.

3. Fonctionnement et lieu de la maison généralice

Au cours de la discussion sur le fonds commun de l'Ordre, la conférence régionale REM a demandé que les autres conférences régionales étudient l'éventualité d'un transfert de la maison généralice en un autre lieu : la déplacer aux Trois-Fontaines ? partager un même lieu avec l'Ordre cistercien ?

La question d'un siège commun avec l'Ordre cistercien a déjà fait l'objet d'un échange avec Dom Mauro, abbé général de l'Ordre cistercien, échange resté sans suite. La « virtualisation » de la maison généralice en utilisant les moyens de communication modernes n'apparaît pas une option sérieuse.

Pour ce qui est d'un transfert aux Trois-Fontaines : on comprend le souci de conserver ce lieu au sein de l'Ordre, étant donné la situation actuelle de grande fragilité de la communauté. Ce-

pendant, un tel déplacement nécessiterait que la communauté sur place dispose de forces suffisantes pour soutenir la présence du personnel de la maison généralice. Cela ne semble pas possible actuellement.

Les frais de fonctionnement de la maison généralice n'apparaissent pas excessifs. Trouver des personnes appropriées pour remplir les divers services n'est pas facile.

À partir de là, ont été formulés et pris les votes suivants :

Vote 3 Nous pensons que le fonctionnement de la maison généralice répond suffisamment aux besoins actuels de l'Ordre.		
9 OUI proposition acceptée	0 NON	1 ABSTENTION
Vote 4 Nous souhaitons que l'évaluation du fonctionnement de la maison généralice soit laissée à ses habitants.		
10 OUI unanimité – proposition acceptée	0 NON	0 ABSTENTION

4. Envoi d'un délégué de la région au chapitre général de 2020

Au cours de la réunion régionale de 2015, a été étudiée la question de la présence des délégués aux réunions régionales REI, et de l'envoi de délégués REI au chapitre général. L'amenuisement des forces dans la plupart des communautés de la région avait pour conséquence que seules 3 communautés sur 13 estimaient pouvoir envoyer un délégué au chapitre général. Cette situation n'était pas unique, puisque la région REM n'a pas envoyé de délégué au chapitre général de 2014. Il avait donc été décidé, pour alléger les communautés, de ne plus envoyer de délégués aux réunions régionales, et par conséquent aux chapitres généraux.

Certes, la fonction des délégués au chapitre général n'est pas claire : que doit-il faire ? que peut-il faire ? À noter qu'on ne devrait pas se débarrasser sur les délégués de la charge du secrétariat.

Cependant, cette institution existant actuellement dans notre Ordre, il apparaît important qu'il y ait un représentant de notre région dans le corps des délégués. Le délégué fait une expérience de ce qu'est l'Ordre. Même si ce n'est pas lié à la fonction de délégué, cela permet aussi de connaître des personnes susceptibles de remplir des fonctions dans l'Ordre, comme cela s'est passé avec Mère Rachel, déléguée RAFMA au chapitre général de 2017.

Dans un premier temps, un vote de sondage a été pris en ce sens :

Vote de sondage

Nous souhaitons revenir à la possibilité d'envoyer un délégué au chapitre général.

10 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

unanimité – proposition **acceptée**

Dans le choix du délégué, un processus simplifié a été préféré à celui en vigueur auparavant :

Vote 5

La conférence régionale envoie au chapitre général un(e) délégué(e) qui participe à la réunion régionale qui précède ce chapitre.

10 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

unanimité – proposition **acceptée**

Le délégué participera, sans droit de vote, à la réunion régionale qui précède le chapitre, afin qu'il soit informé correctement.

Plusieurs communautés de la région estiment ne pas disposer d'un frère ou d'une sœur qui puisse s'absenter trois semaines pour assister au chapitre général. Restent donc : Sept-Fons, Tamié, Latroun et Nový Dvůr. Le choix a été mis au vote.

1^{er} tour :

Tamié	1
Sept-Fons	2
Latroun	2
Nový Dvůr	3

2^e tour :

Latroun	2
Nový Dvůr	6

élue – Dom Samuel a accepté d'y pourvoir

5. Demandes concernant le chapitre général de 2020

Au cours de la réunion régionale REI de 2018, diverses demandes ont été formulées en vue de l'organisation du chapitre général de 2020, et trois votes ont déjà été pris. Pour rappel :

REI 2018 – Vote 1

Nous souhaitons que les synthèses lues en séance plénière au cours du chapitre général fassent l'objet d'une limitation en nombre de mots ou de signes.

11 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

unanimité – proposition **acceptée**

Vote 15

Nous souhaitons que les rapports de région soient brefs et concrets.

10 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

unanimité – proposition **acceptée**

6. Instruction *Cor orans* et ses conséquences

Le Pape François a publié le 29 juin 2016 une nouvelle Constitution apostolique pour les moniales contemplatives, *Vultum Dei quaerere*. Elle a été suivie, le 15 mai 2018, d'une instruction d'application, *Cor orans*. La principale mesure de *Cor orans* est l'obligation pour tous les monastères de moniales contemplatives, d'adhérer à une fédération dans un délai d'un an après publication de l'instruction, sauf dispense : « Conformément aux dispositions de la Constitution apostolique *Vultum Dei quaerere*, tous les monastères doivent d'abord entrer dans une Fédération. Un monastère, pour des raisons spéciales, objectives et motivées, avec le vote du Chapitre conventuel, peut demander au Saint-Siège d'être exempté de cette obligation. L'octroi d'une telle dispense est réservé au Saint-Siège. » (CO 93)

A. Demande de dispense de fédération

Une fédération de nos monastères de moniales n'aurait pas de sens. Elle annulerait en pratique le chapitre général unique. C'est pourquoi une lettre a été envoyée, fin 2018, à toutes les maisons de moniales de l'Ordre, avec la question : « Êtes-vous favorables à demander la dispense de fédération ? » Sur 72 maisons, 69 ont répondu favorablement, 1 s'est abstenue et les 2 autres n'ont pas pu être jointes.

La Commission de Droit a travaillé la question (cf. annexes 1 et 2). À partir de là, l'abbé général s'apprête à envoyer la demande de dispense de fédération au préfet de la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique.

La structure de fédération peut aider beaucoup d'autres communautés : il y a plus de 850 monastères de contemplatives en Espagne, plus de 600 en Italie, près de 240 en France et près de 180 en Allemagne. Avec la chute des vocations, on comprend la préoccupation du Saint-Siège de protéger les moniales, spécialement celles confrontées à la fermeture de leur maison, devant les abus ou spoliations dont elles peuvent faire l'objet.

Cela dit, il est curieux de croire qu'on puisse couler tout le monde dans un même moule, et surtout sembler faire table rase de toute l'histoire des congrégations. Dans le cas des moniales de notre Ordre, il est étrange de devoir demander une dispense pour continuer à vivre selon une structure qui est une loi acceptée par le Saint-Siège lui-même.

B. Autres dispositions de *Cor orans*

En plus de l'obligation de fédération, plusieurs dispositions de *Cor orans* ne correspondent pas à divers paragraphes de nos Constitutions et Statuts des moniales. Si nous voulons conserver

notre droit propre, il nous faudra demander la dispense de tout ou partie des mesures de *Cor orans*.

L'annexe 3 confronte les articles de *Cor orans* et de nos Constitutions qui ne s'accordent pas entre eux, tels que la Commission de Droit a pu les relever dans sa réunion du mois de janvier 2019.

- CO 176 sur les permissions d'absence – La possibilité pour l'abbesse de donner une permission d'absence d'un an semble une bonne chose. C'est un rattrapage des lois pour les moniales par rapport aux moines, lié au fait qu'autrefois la clôture des moniales était bien plus stricte.

- CO 45 sur la perte d'autonomie lorsqu'il faut remplacer la supérieure quand le chapitre conventuel est réduit à 5 professes solennelles (= passage au régime de supérieure *ad nutum* au lieu d'une élection abbatiale) – Ce point-là est extrêmement délicat. D'un côté, dans notre réflexion depuis plusieurs années sur un *Statut pour l'Accompagnement des Communautés Fragiles* et sur la Constitution 67 sur la fermeture des maisons, nous butons toujours sur le même obstacle : existe-t-il un critère objectif qui enclenche, ou qui puisse enclencher le processus de suspension de l'autonomie ? De l'autre côté, le nombre de professes solennelles n'est qu'un critère parmi d'autres : la vie réelle de la communauté, l'avis du Père immédiat, l'économie... Le nombre de professes est un couperet : ne risque-t-on pas d'étouffer ce qui est petit, mais peut-être tout à fait vivant ? Sur ce point, la conférence régionale reste indécise, tant la juste mesure est difficile à établir (cf. **vote 7**).

- CO 262, 268, 275 sur l'aspirantat et le postulat – D'une durée minimale d'un an et maximale de 2 ans, ces deux étapes ont pour conséquence qu'on ne peut pas donner l'habit à une personne qu'on ne connaîtrait pas depuis au moins 2 ans ; et on ne peut pas dépasser 4 ans. Étant donné la grande fragilité des jeunes aujourd'hui, cela peut être trop court dans certaines situations. Ce qui semble particulièrement rigide, c'est que ces temps-là soient fixés. Pourquoi réglementer une durée pour quelqu'un qui n'est pas encore en communauté (aspirantat) ? On comprend l'idée du Saint-Siège : des supérieurs ont autrefois manqué de jugement pour recevoir les personnes. Mais une réglementation ne compensera jamais le manque de jugement.

- CO 279 sur la durée du noviciat – Peut-on encore le prolonger de 6 mois comme nous l'avons dans notre droit ?

- CO 287-288 sur la durée de la profession temporaire, qui passe à 3+1+1 = 5 ans, avec un temps de formation initiale de 9 ans minimum et 12 ans maximum – Une telle durée de la formation initiale n'est-elle pas propre à décourager les personnes qui s'y engagent ? Par ailleurs, la définition de la formation initiale (CO 251) n'est pas claire : faut-il compter l'aspirantat dans les 9 ans ou non ? Tout cet ensemble vient compliquer la vie de ceux qui ont des instruments depuis 50 ou 100 ans, d'autant que bien des problèmes surviennent *après* la profession solennelle, quelle que soit la longueur de la formation initiale.

- CO 177-178 sur la durée de l'indult d'exclaustration et son extension – Actuellement, l'abbé général peut accorder un indult d'exclaustration de 3 ans aux moines. Il n'est pas clair ici s'il pourra donner 2 ou 3 ans aux moniales. On ne verrait pas la raison de distinguer entre moines et moniales.

- CO 29, 32 sur la fondation d'un monastère – Le décompte des professes, solennelles ou non, n'est pas le même : 6 professes sans précision dans notre *Statut des fondations*, 5 dont 3 à vœux solennels dans *Cor orans*. Il ne semble pas y avoir de problème, mais si nous voulons conserver notre droit, qui est plus strict, il nous faudra en faire la demande.
 - CO 33 sur la présence d'un noviciat dans la fondation, CO 39 sur le nombre de 8 professions solennelles pour l'érection du monastère – On ne voit pas de raison spéciale pour changer notre législation.
 - CO 38 fixe un délai de 15 ans après la fondation, pour que soit examinée la pertinence de poursuivre la fondation s'il n'est pas possible d'ériger le monastère autonome. Il est vrai que certaines situations (la guerre, l'instabilité du pays, le transfert de la fondation en un autre lieu) peuvent expliquer une longue durée de fondation, comme c'est le cas en Inde pour Kunnambetta depuis 1995 : la maison fondatrice et le Père immédiat ont la charge de veiller. En sens contraire, un délai fixé pour le ré-examen de la situation pourrait éviter qu'une fondation s'enlise (cf. **vote 8**).
 - Au total, notre *Statut des fondations* semble bien fonctionner.
- CO 168-171 sur les moyens de communication – On voit ici une législation réactive, et non pas constructive. Ce ne sont pas des considérations générales, même justes, qui nous armeront positivement, alors qu'à l'heure actuelle, face aux moyens de communication, nous sommes plutôt sur la défensive.

Au final, le document *Cor orans* cause une certaine déception, d'autant que sa formulation n'est pas très claire. C'est pourquoi il apparaît qu'il vaudrait mieux demander la dispense de l'ensemble (cf. **vote 6**).

Si toutefois l'une ou l'autre disposition était adoptée pour les moniales, ou réclamée par la CIVCSVA, il semble que l'équité requiert qu'elle s'applique également aux moines (cf. **vote 8b**).

C. Prolongation du noviciat

Indépendamment de l'instruction *Cor orans*, une réflexion a été menée sur l'opportunité de pouvoir prolonger le noviciat.

Les vœux temporaires sont des vœux véritables : ce n'est pas exactement un essai. On est quelquefois gêné de faire prononcer des vœux à des personnes qu'on ne voit pas prêtes, mais qui pourraient s'ajuster avec un peu plus de temps.

Certaines personnes font, en raison de leur jeune âge, un postulat déjà très long. Donner l'habit est symbolique : c'est une étape qui aide le frère, qu'il ne faut pas repousser sans raison. Ensuite, il pourrait être heureux de disposer d'une formule plus ajustée aux personnes : pourrait-on prolonger le noviciat d'un an, et pas seulement de six mois, sans recourir pour cela à l'abbé général ? Cela permettrait de prendre le temps en fonction du cheminement de la personne. C'est en effet un signe de maturité chez les frères d'accepter le fait que tout le monde n'est pas identique : par conséquent, les rythmes peuvent varier d'une certaine façon, sans que l'équité soit remise en cause.

À la lumière de la discussion sur l'instruction *Cor orans*, on pourrait simplement demander que le chapitre général discute des différents temps de la formation initiale (cf. **vote 9**).

À partir de là, ont été formulés et pris les votes suivants :

Vote 6

Nous estimons que, dans son ensemble, notre législation répond suffisamment aux exigences présentes dans l'instruction *Cor orans*, sans avoir besoin d'être modifiée.

10 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

unanimité – proposition **acceptée****Vote 7**

Cependant, nous souhaitons que soit adoptée la disposition de *Cor orans* 45 sur le nombre de moniales professes solennelles requis pour pouvoir élire la supérieure.

5 OUI

5 NON

0 ABSTENTION

pas de majorité – proposition **refusée****Vote 8**

Nous souhaitons que soit adoptée la disposition de *Cor orans* 38 sur le délai de 15 ans entre la fondation et l'érection d'un monastère de moniales.

6 OUI

4 NON

0 ABSTENTION

proposition **acceptée****Vote 8b**

Nous souhaitons que ces deux dispositions puissent également s'appliquer aux moines.

6 OUI

2 NON

2 ABSTENTION

proposition **acceptée****Vote 9**

Nous souhaitons que le chapitre général réfléchisse à la durée des étapes de la formation initiale.

9 OUI

1 NON

0 ABSTENTION

proposition **acceptée**

7. Revitaliser... De l'humilité à la communion

Dans le cadre du thème « Comment revitaliser l'Ordre ? » lancé au chapitre général de 2017, Dom Samuel a exposé son regard sur cette question : « Revitaliser... De l'humilité à la communion » (cf. annexe 4 pour le texte en français ; cf. annexe 5 pour le texte traduit en allemand).

À la suite de la première partie, « Revitaliser notre ministère d'abbesses et d'abbés », a eu lieu un premier échange :

• « Nous sommes malades. » Cette maladie conduit-elle à la mort ? Quelle vie espérons-nous ? Est-ce bien la vie éternelle ? Aimer, souffrir, se taire et prier : commencer par aimer...

- Un frère, une sœur, en marge de la communauté se sent accueilli. Comme supérieur, on peut avoir des idées arrêtées sur ce qu'est la communauté. Et voilà que celui-là, celle-là, nous donne des signes qui nous font changer d'avis.
- Quand surviennent des difficultés, il importe de se poser régulièrement la question, comme supérieur ou comme simple moine ou moniale : « Qu'es-tu venu chercher au monastère ? » C'est la question que le Christ pose Judas, et que saint Benoît reprend dans sa Règle (cf. RB 60).
- Avant de revitaliser les autres, comment revitaliser ce qui est l'essentiel de ma propre vie et mieux percevoir ma limite ?
- Ce sont les frères, les sœurs, qui cherchent le Christ qui portent la communauté. L'abbé, l'abbesse, trouve réconfort grâce à eux.
- La première mission du supérieur est de prier pour sa communauté, de trouver du temps pour cela.
- Revitaliser signifie-t-il en rabattre sur les exigences ? simplifier au sens de réduire ? Comme supérieurs, nous sommes devant le mystère de chaque frère, de chaque sœur. Nous ne pouvons pas avoir de réponse toute faite. Elle doit en quelque sorte émerger de l'autre. Peut-être est-ce le signe que l'Esprit Saint est à l'œuvre.
- La question n'est pas de donner des smartphones et autres gadgets modernes aux frères. Ce ne sont pas des « trucs » que les gens viennent chercher au monastère, mais la réponse aux questions fondamentales qu'ils ont en eux.
- Le regard que nous portons sur notre communauté l'aide à se construire. Il importe de changer son regard pour passer d'un regard qui « coince » l'autre à un regard qui construit. Un point de vue extérieur, s'il est bienveillant, rendra un précieux service à cet égard.
- Le plus pesant, c'est quand les frères, les sœurs, ne s'entendent pas. Quels appuis trouvons-nous ? la prière, la *lectio*. La vie, c'est de rétablir la communion. Les plus grandes joies sont les réconciliations. La communion est un point important pour la revivification.
- Les situations apparaissent très différentes d'un monastère à l'autre. Si on regarde uniquement les statistiques, on est à côté de ce qui se passe dans la communauté. Car en fait, on retrouve les mêmes problèmes partout, et surtout on se retrouve dans une situation d'impuissance.
- Qu'est-ce qu'une communauté vivante ? La revitalisation est de l'ordre de la sainteté, c'est-à-dire qu'elle est donnée, elle vient de Dieu. Une moniale confiait : « Je n'aurais jamais fait pour un homme ce que j'ai fait pour Dieu. » Ce sont souvent des gens qu'on ne remarque pas qui ont accompli ce pour quoi le monastère existe. Une communauté est vivante s'il y en a. Est-ce que je peux dire la même chose pour moi ?

À la suite de la deuxième partie, « Renforcer la communion par l'humilité », l'échange s'est poursuivi :

- Nous regardons trop nos situations d'un point de vue extérieur. Nous perdons ainsi l'essentiel, qui est le regard de sainteté. Comme nous perdons ce regard de sainteté et que nos situations sont différentes, nous sommes désunis et nous nous affrontons.
- Les Pères du désert ne se comparaient pas les uns aux autres. Dans nos relations entre supérieurs, ce que nous *croyons* que l'autre pense peut intervenir en porte-à-faux.
- La mort effraie même de saintes personnes, dont la vie a été toute donnée à Dieu. Sommes-nous capables de mourir ? En avons-nous peur ? Sommes-nous prêts à regarder derrière la mort ce passage qui va vers la vie... même si nous ne sommes pas pressés d'y passer ?

- Nous avons l'exemple d'une communauté qui ferme, en ayant cheminé de manière tranquille et apaisée, d'un cœur unanime, y compris de la part des personnes au tempérament original.
- Sortir de la culpabilité est un point majeur. Nous appartenons à une société, à une Église qui ont changé beaucoup et très vite en 50 ans. Nous avons dû faire beaucoup de choix avec peu de recul, d'où des erreurs : c'était inévitable. La formation elle-même change : il est impossible de former aujourd'hui comme nous l'avons été. Cela se transpose même au plan de l'économie. Comme le monde d'aujourd'hui ne reconnaît pas le péché, on se trouve devant un manque de compréhension face aux erreurs que l'on peut commettre. Quand on se culpabilise, on a peur des fautes qu'on fait. Aujourd'hui, le monde culpabilise à un point tel qu'il déverse sa propre culpabilité sur quelques-uns.
- L'affrontement aux difficultés recrée un ordre des choses sain.
- L'esprit d'ouverture entre nous est important, pour se défaire des jugements *a priori*. Nous apprenons à comprendre pourquoi l'autre agit autrement que nous. Quand il nous est donné de voir la raison de ces différences, notre regard change.
- Nous avons besoin d'autres regards, y compris extérieurs à nos structures. C'est de l'ordre de l'humilité.

8. La vie des communautés

Nous avons échangé des nouvelles de nos communautés.

- Il y a de réelles difficultés de persévérance aujourd'hui. La grande fragilité des personnes qui se présentent au monastère conduit à un changement de perspective dans la formation des jeunes. Si on les forme comme il y a 20 ou 40 ans, on casse les personnes. Il faudrait pouvoir mieux adapter le rythme et la durée de la formation à la diversité des personnes : on ne peut pas simplement renvoyer celles qui ont besoin de plus de temps, ni risquer à l'inverse de déséquilibrer la communauté en les gardant inconsidérément malgré leur générosité.
- Une communauté se sent revivre grâce à l'aide reçue d'une autre. Cela ne peut se faire que grâce au respect et à l'écoute mutuels. Une autre communauté, malgré sa fragilité, a à cœur d'en aider une plus fragile encore, pour qu'elle ne s'éteigne pas. La sollicitude des uns envers les autres dans la région n'est pas un vain mot.
- Une communauté, dans un monastère devenu trop grand, cherche à s'y réorganiser ou à se déplacer. Mais cela implique une force, ainsi qu'une quantité de questions à traiter que la communauté ne peut affronter du fait de sa grande fragilité.
- Des communautés cherchent des activités complémentaires pour équilibrer leurs ressources.
- Quelques santés défailtantes peuvent mettre en danger toute une communauté.
- Les gens qui entourent le monastère le pensent éternel. Pourtant, on s'interroge sur une vraie solidarité dans l'Église : que font-ils pour que le monastère ne disparaisse pas ? Dans certains cas, les communautés fragiles sont admirablement soutenues par des bénévoles. Dans d'autres, on aurait souhaité plus d'engagement de toute l'Église locale pour contribuer à pérenniser la communauté.
- Une communauté cultive des liens d'amitié avec l'Ordre cistercien.

- Lorsque l'un ou l'autre des services, telle la cuisine, n'est plus le « monopole » d'une personne, la communauté y gagne. De manière générale, le risque existe que le monastère soit mis au service de la spiritualité d'un seul. Les problèmes se rencontrent quasi à l'identique dans toutes les communautés – c'est un point qu'il importe de souligner. Mais quand la communauté est petite, ils sont concentrés sur quelques-uns. Alors le poids excède les forces et la résistance humaines, indépendamment de la générosité des personnes.
- Les grandes communautés touchent actuellement leurs limites quant à leur capacité d'intégrer des frères ou sœurs venus de maisons qui ferment, ou bien des postulants qui arrivent dans le contexte de la société contemporaine.
- La capacité de nos communautés à endurer les épreuves se traduit par une paix préservée ou par une paix retrouvée. Les valeurs de paix et d'unité, et leur fragilité peuvent être sous-estimées par les intervenants extérieurs.
- Dans la fragilité, nous nous reconnaissons pauvres et nous espérons néanmoins que notre vie a de la valeur devant Dieu.

Par ailleurs, la communauté des Prairies souhaite donner des livres cisterciens, en anglais et en français, à une fondation ou à un monastère de l'Ordre.

9. Premières réactions au programme *Experientia*

Les 5 premières unités du programme de formation *Experientia* ont été publiées. Elles sont en cours de traduction dans l'une ou l'autre des langues des communautés de notre région. L'abbaye de Nový Dvůr a accepté d'en éditer un certain nombre d'exemplaires au format A5 pour en faciliter l'utilisation à plusieurs communautés de la région.

Dans la plupart des communautés, le programme a pour l'instant seulement été présenté. Une communauté s'y est mise plus activement. Il est bon de rappeler que ce programme n'est pas un programme de formation initiale, mais un programme de formation continue (cf. la présentation de sœur Marie du Val d'Igny à la réunion REI 2018) : c'est en effet avec le recul d'un certain nombre d'années de vie monastique qu'il est possible de lire « dans le livre de l'expérience ». Ce programme s'adresse donc à des personnes qui ont déjà une expérience et sont désireuses de relire cette expérience.

Le récit d'utopie qui ouvre le programme a fait l'objet de quelques réserves. Tel qu'il est présenté, il pourrait laisser entendre qu'il n'y a d'avenir, dans la vie monastique, qu'aux personnes fortes, fermant ainsi la porte aux pauvres. Cela ne correspond pas à la réalité de nos communautés, certes petites pour la plupart, mais composées de gens tout simples, qui cherchent à vivre avec leurs moyens tout simples.

Au fil des unités, on trouve les petits textes intéressants : pour les esprits d'aujourd'hui, ils se révèlent plus percutants que les grandes pages.

10. Demande en vue d'un institut séculier

Le Père Jean-Claude Maingot, à l'origine moine de Bellefontaine et aujourd'hui en séjour à Latroun, a demandé à Dom René de présenter à la conférence régionale sa demande. Il s'agit d'une bénédiction spirituelle que l'Ordre accorderait à la naissance d'un institut séculier inspiré par les valeurs et la spiritualité cisterciennes, qui serait établi en dehors de l'Ordre.

La conférence régionale a réagi en deux sens. Tout est possible, et d'ailleurs saint Bernard appartient à toute l'Église : il n'est pas nécessaire que l'Ordre intervienne. Cela dit, il n'y a actuellement qu'une seule candidate : cela semble trop peu pour établir une structure canonique.

Cette demande a été présentée à l'abbé général qui y a répondu. Étant donné que, selon le droit, tout moine de l'Ordre peut présenter directement une requête au chapitre général, l'opinion de la conférence régionale (cf. **vote 16**) ne ferme pas la porte au projet, mais laisse l'initiative à celui qui l'a conçu.

Vote 16

Nous souhaitons présenter la requête du Père Jean-Claude Maingot en vue d'un institut séculier comme pouvant être inscrite au programme du chapitre général.

0 OUI

7 NON
proposition **refusée**

1 ABSTENTION

Ce qui apparaît meilleur, c'est que les initiateurs du projet commencent par rassembler des candidats, des « vocations latentes » qui existeraient ici ou là. C'est ainsi qu'ont procédé les laïcs cisterciens : des groupes se sont d'abord constitués, et lorsqu'ils ont été 10 ou 20, ces groupes ont été accueillis par des communautés. La conférence régionale recommande de travailler pour l'instant avec l'évêque qui a reconnu la vocation de la candidate, en utilisant la possibilité de prononcer des vœux privés devant lui.

Évaluation

La qualité de l'accueil à Laval a été appréciée, d'autant plus que l'abbaye, située dans la ville, parvient à se tenir à distance d'un certain nombre d'inconvénients liés au milieu urbain. Découvrir une grande communauté est un enrichissement. On préférerait néanmoins choisir une autre saison pour organiser les réunions !

Dans les échanges au sein de la conférence régionale, chacun se montre plus ouvert aux autres, sans craindre de montrer ses propres faiblesses ou ce qui ne va pas : il est possible d'échanger sans être jugé. C'est un progrès dans la fraternité, et les témoignages en deviennent plus profonds et sincères. Tout le monde participe. Le souci de s'entraider est manifeste. On souhaiterait vivement la même ambiance d'ouverture au chapitre général, même si celui de 2017 était déjà sur la bonne voie.

L'intervention de Dom Samuel sur le thème « Comment revitaliser l'Ordre ? » a apporté de la substance à la réunion. On aurait même pu l'approfondir encore davantage.

La visite à Port-du-Salut et la présentation de la communauté par son Père Abbé ont suscité une certaine émotion, et aussi une certaine admiration devant la sainteté de nos frères et de nos sœurs, amenés à vivre la vie monastique, avec la fidélité des pauvres, au milieu de conditions difficiles.

Les absences pour cause de santé du supérieur ou d'une situation délicate de la communauté ont été ressenties comme un vide : nous percevons que, lorsque l'un ou l'autre ne peut pas venir, il manque quelque chose de nous.

**Prochaine réunion REI : du lundi soir 20 au vendredi matin 24 avril 2020
à Nový Dvůr (République tchèque)
Commission centrale : 12-22 juin 2019 à Cîteaux (France)
Chapitre général : 2-23 septembre 2020 à Assise (Italie)**

Annexes

- Annexe 1 : Rapport de la réunion de la Commission de Droit – 22-24 janvier 2019 (Rome).
- Annexe 2 : Documents de travail de la Commission de Droit.
- Annexe 3 : Impact de *Cor orans* sur le droit propre OCSO.
- Annexe 4 : *Revitaliser... De l'humilité à la communion* (Dom Samuel).
- Annexe 5 : *Wieder beleben... Von der Demut zur Gemeinschaft* (traduction de l'annexe 4).
- Annexe 6 : Texte des votes en français et en allemand.

Annexe 1 – Rapport de la réunion de la Commission de Droit 22-24 janvier 2019 (Rome)

La Commission de Droit s'est réunie à Rome à la Maison généralice, du 22 au 24 janvier 2019. Tous les membres étaient présents : Dom Armand, Scourmont (Président) ; Dom Bernardus, Tilburg ; Mère Kathy, Redwoods ; Dom Juan José, Conseil de l'Abbé Général ; Sœur Eleanor, Glencairn (Secrétaire).

Cor orans

La rencontre a été consacrée à l'étude de *Cor orans*, l'Instruction d'application de la Constitution apostolique *Vultum Dei quaerere* sur la vie contemplative des moniales, publiée par la CIVCSVA le 15 mai 2018.

1. Demande de dispense de l'exigence d'appartenir à une Fédération

Cor orans exige que tous les monastères de moniales contemplatives entrent dans une Fédération de monastères dans l'année suivant la publication de l'Instruction, sauf s'ils en ont été légitimement dispensés.

L'Abbé Général avait demandé à la Commission de Droit d'étudier la question en vue de présenter au Saint-Siège une pétition affirmant la conformité des moniales avec *Cor orans* et précisant les éléments dont elles ont besoin d'être dispensées. Les communautés de moniales de l'Ordre ont été consultées par la Maison Généralice (décembre 2018) et ont répondu à l'unanimité qu'elles souhaitent demander à la CIVCSVA une dispense de tout ce qui concerne l'appartenance à une Fédération.

La Commission a rédigé un document qui pourrait être présenté au Saint-Siège, y compris une demande formelle de dispense de l'exigence d'appartenir à une Fédération (chapitre deux de *Cor orans*), et une annexe décrivant : (a) le contexte historique de la demande et (b) un aperçu des structures actuelles et du droit des moniales, qui répondent déjà aux exigences des *Cor orans* et vont même au-delà. Ce document a été remis à l'Abbé Général pour examen.

2. Modifications du droit propre de l'OCSO requises par *Cor orans*

La Commission de Droit a également étudié l'effet de *Cor orans* sur le droit propre de l'OCSO et sur le *Statut sur l'Accompagnement des Communautés Fragiles*.

Pour se conformer aux normes de *Cor orans*, les éléments suivants doivent être révisés:

Dans les *Constitutions et Statuts* des moniales

- C. 13.3 et 13.4 (cf. CO 176)
- C. 29,6 (cf. CO 172-173, 181)
- ST 39.2.C (à ajouter pour tenir compte de CO 45)
- St 46.1.A (cf. CO 262, 268, 275)
- St 50.A et St 84.1.D.a (cf. CO 279)
- C. 52 (cf. CO 287-288)

- C. 62,1 (cf. CO 177, 178)

Dans le *Statut des Fondations* :

- N. 7 (cf. CO 29)
- N. 8 (cf. CO 29 et 32)
- N. 14 (cf. CO 33)
- N. 15a (cf. CO 39a)

D'autres points de notre droit propre (comme C. 29.8) pourraient également être modifiés à la lumière de *Cor orans*, et il pourrait être opportun de le faire, mais ces changements ne sont pas strictement nécessaires.

L'Ordre devra étudier les points énumérés ci-dessus et décider s'il convient d'incorporer les changements dans notre droit propre ou de demander au Saint-Siège de nous dispenser de telles exigences particulières.



Annexe 2 – Documents de travail de la Commission de Droit

Les deux documents de travail ci-dessous ont été utilisés par la Commission du droit lors de sa réunion de janvier 2019 concernant *Cor Orans* et l'exigence que tous les monastères de moniales adhèrent à une Fédération.

Ils peuvent également être utiles dans les communautés et dans les régions dans le cadre de leur étude en cours de *Cor orans*.

1.

Contexte historique de la demande de dispense de l'obligation d'appartenir à une Fédération

Les moniales de l'Ordre Cistercien de la Stricte Observance ont toujours fait partie de l'Ordre et ne sont pas simplement "affiliées" ou "associées" à un Ordre de moines.

Il est vrai que, jusqu'à l'époque de Vatican II, elles étaient sous l'autorité d'un Chapitre Général composé uniquement de moines.

Cependant, même avant Vatican II, il y avait dans l'Ordre un désir que les moniales assument un rôle plus actif dans la direction de leur vie monastique. A partir de 1959, on organisa périodiquement des "Rencontres d'Abbeses", dans lesquelles elles pouvaient partager entre elles sur tous les aspects de leur vie.

Une évolution importante a commencé avec la mise en œuvre des directives de Vatican II.

Conférences régionales

Déjà pendant le Concile, le besoin s'est fait sentir dans notre Ordre de Rencontres Régionales de Supérieurs, où ceux-ci pouvaient partager leur réflexion sur l'*aggiornamento* de leur vie, et s'entraider dans les différents aspects de la vie de leurs communautés.

Bien qu'il y ait eu au départ quelques réunions régionales de moniales, au cours des quelque cinquante dernières années, toutes ces réunions régionales ont été des réunions de tous les Supérieurs représentant les monastères de moniales et de moines d'une région donnée.

Une grande partie du travail de renouvellement de nos Constitutions, depuis le Concile jusqu'en 1990 - date à laquelle le Saint-Siège a approuvé les Constitutions des moniales et les Constitutions des moines – a été réalisée dans ces réunions régionales de moines et de moniales, où les moniales ont joué un rôle très actif et décisif.

Les moniales dans les structures de notre Ordre

Une question importante concernant le renouvellement des structures de notre Ordre était celle de la place des moniales dans ces structures.

Après de longues discussions, dans lesquelles les moniales ont joué un rôle de premier plan, nous sommes arrivés à la conclusion suivante, qui est inscrite dans les Constitutions des moines et des moniales votées par les deux Chapitres Généraux en 1987 et approuvées par le Saint-Siège le jour de la Pentecôte de 1990 : "Nous sommes UN Ordre, composé de monastères de moines et de monastères de moniales. L'Autorité Suprême de l'Ordre réside en deux Chapitres Généraux interdépendants." Depuis 1990, l'Abbé Général de l'Ordre est élu par ces deux Chapitres interdépendants.

Évolution de nos Chapitres généraux

De 1987 à 2011, le Chapitre Général des moines et le Chapitre Général des moniales se sont toujours réunis en Assemblée générale mixte. Les décisions de procédure étaient prises par des votes de l'Assemblée générale, mais toutes les décisions concernant le droit de l'Ordre étaient prises séparément.

Logiquement, l'étape suivante de cette évolution était un Chapitre Général unique composé de tous les Supérieurs de l'Ordre, moniales et moines. Nous avons présenté cette demande au Saint-Siège et elle nous a été accordée en 2011. Depuis lors, nous avons un Chapitre Général. Nos Constitutions révisées en ce sens par la suite ont été approuvées par le Saint-Siège le 3 juin 2014.

Fédération des moniales cisterciennes de la stricte observance ?

Nous considérons que tous les objectifs qui, selon *Vultum Dei quaerere* et *Cor orans*, doivent être atteints par une "Fédération de moniales", sont parfaitement atteints par nos structures juridiques actuelles. Les moniales de notre Ordre ont de nombreuses occasions de se rencontrer entre elles et avec les moines dans des structures juridiques mixtes. Elles exercent leur plein pouvoir sur leur destinée dans un Chapitre Général dont elles sont participantes à part entière. Elles ne sont pas simplement associées ou affiliées à un Ordre monastique masculin.

Si les moniales de notre Ordre formaient une Fédération de moniales, parallèlement à l'Ordre, avec son propre Conseil et sa propre Présidente, cela annulerait pratiquement toute l'évolution que nous avons soigneusement faite depuis plus d'un demi-siècle, avec l'approbation du Saint Siège.

Il est extrêmement difficile de voir comment le fonctionnement de notre Chapitre général mixte, récemment approuvé par le Saint-Siège, pourrait être harmonisé avec le fonctionnement d'une Fédération tel qu'il est décrit dans *Cor orans*.

2.

Vue d'ensemble des structures actuelles et du droit des moniales

(écrit à la lumière du chapitre 2 de *Cor orans*, en vue de soutenir notre demande de dispense pour les moniales de notre Ordre de l'obligation d'appartenir à une Fédération)

Les moines et moniales de l'Ordre Cistercien de la Stricte Observance constituent un seul Ordre. Ils participent à la transmission d'un même patrimoine. Ils collaborent et s'entraident de bien des façons, en tenant compte de leurs saines différences et de la complémentarité de leurs dons (C. 72).

Les monastères de l'Ordre, qui sont autonomes, sont répartis dans différentes parties du monde, mais sont unis par le lien de la charité et par une tradition commune de doctrine et de droit (C. 71.1).

Les abbesses et les abbés de l'Ordre partagent la sollicitude pour le bien de chaque communauté (C. 71.2), pas seulement la leur ; et de nombreuses structures ont évolué dans l'Ordre favorisant l'expression et l'application de cette sollicitude collégiale.

Dans le **Chapitre général** unique de l'Ordre, qui est célébré tous les trois ans, l'autorité suprême de l'Ordre est exercée. Le Supérieur de chaque monastère de l'Ordre a l'obligation de participer au Chapitre général et y a droit de vote (C. 78).

Le Chapitre général est compétent pour légiférer pour les moines et les moniales et pour être responsable de l'application de ces lois. Le pouvoir ecclésiastique de gouvernance pour tout l'Ordre réside dans le Chapitre général, conformément au canon 596 §2 du Code de Droit Canonique. Il est exercé par les abbés avec la collaboration des abbesse conformément au canon 129 §1 et 2 (C 77.2).

Chaque communauté de l'Ordre, dans un rapport écrit, informe le Chapitre général de son état interne et de la vie réelle du charisme cistercien (ST. 79.A.b), et le Chapitre général répond aux besoins pastoraux de chaque communauté comme bon lui semble. Ces réponses peuvent inclure l'échange de personnel entre les monastères, l'aide matérielle, le soutien financier par l'intermédiaire de la Commission d'aide de l'Ordre, le soutien à la formation ou l'intervention dans le cas d'un monastère dont l'autonomie réelle de vie est compromise d'une manière quelconque.

Le Chapitre général traite également de sujets d'importance majeure et prend des décisions et édicte des normes que tous les membres de l'Ordre doivent respecter, comme par exemple les *Directives sur l'utilisation des médias sociaux* du Chapitre général de 2014.

Le Chapitre général est préparé par la **Commission centrale**, sous la présidence de l'Abbé général, à laquelle participent pleinement les abbesse et les abbés qui représentent leurs Régions, ainsi que les membres du Conseil de l'Abbé général (C. 80).

Le **Conseil de l'Abbé Général** est composé de cinq membres, dont au moins deux sont moniales de l'Ordre (ST 84.1.A).

Le soin pastoral des monastères de l'Ordre s'exerce aussi à travers les institutions de la Filiation et de la Visite Régulière. La **Filiation** a sa forme juridique dans la relation établie entre une communauté de moniales et le monastère de moines dont l'abbé devient le Père immédiat des moniales. La paternité et la filiation s'expriment par l'entraide et le soutien mutuels (C. 73). Le Père Immédiat veille au progrès de ses maisons filles. Tout en respectant l'autonomie de la maison fille, il aide et soutient l'abbesse dans l'exercice de sa charge pastorale et favorise la concorde dans la communauté. S'il y constate une violation d'un précepte de la Règle ou de l'Ordre, il essaie avec humilité et charité et après avoir consulté l'abbesse locale, de remédier à la situation (C. 74).

Les structures et les normes qui régissent la **Visite Régulière** ont été élaborées avec soin au fil de nombreuses décennies et trouvent leur forme législative dans le *Statut de la Visites Régulière*. Selon ces normes, c'est le Père Immédiat qui a le devoir d'effectuer la Visite dans une communauté de moniales, mais il peut être accompagné d'un assistant ou d'une assistante qui peut être une abbesse ou une ancienne abbesse de l'Ordre, ou un conseiller de l'Abbé Général. De plus, le Père Immédiat doit déléguer le rôle de Visiteur à une autre personne au moins une fois tous les six ans, et le Visiteur délégué peut être une abbesse ou une ancienne abbesse de l'Ordre, ou une conseillère de l'Abbé Général (C. 75 ; StRV 7-8).

Le Visiteur examine tous les aspects importants de la vie de la communauté, comme indiqué dans le *Statut de la Visite Régulière* 16. Cela inclut notamment d'examiner si la communauté jouit d'une véritable autonomie de vie, si elle est capable de garantir une formation initiale et permanente, et de connaître l'état économique du monastère.

Une copie de chaque carte de visite est envoyée à l'Abbé Général, qui la communique à son Conseil (St 75.2.C ; St 84.1.F ; StRV 26).

Conférences régionales

Les communautés de l'Ordre sont regroupées en Régions approuvées par le Chapitre général. Ces conférences régionales favorisent la communion et la coopération fraternelle dans chaque zone géographique et dans l'Ordre tout entier. Les conférences régionales sont composées de moines et de moniales (C. 81).

En plus de la préparation de la Commission centrale et du Chapitre général, les conférences régionales sont l'occasion de discuter de questions d'intérêt commun et de pertinence qui ne concernent pas l'Ordre tout entier (St. 81.A).

Chaque Conférence régionale nomme un moine ou une moniale de la Région comme **Secrétaire régional pour la formation**, qui promeut des projets communs de formation dans la Région, diffuse des informations utiles relatives à la formation dans les communautés de la Région et collabore avec le Secrétaire central pour la formation dans le cadre des activités de formation (*Ratio Institutionis* 71).

Le **Secrétaire central pour la formation**, élu par la Commission centrale, facilite la communication entre les Régions et assure la diffusion des informations pertinentes sur tous les aspects de la formation monastique. Le Secrétaire Central peut faire des recommandations à la Commission Centrale sur les points concernant la formation à inscrire à l'ordre du jour du Chapitre Général, et présente au Chapitre Général un rapport sur les activités de formation de l'Ordre (*RI* 70).

Toutes les communautés de l'Ordre partagent la responsabilité des jeunes fondations, en particulier celles qui sont réalisées dans de jeunes Églises ou dans des régions isolées. Elles peuvent, par exemple, partager des professeurs, des conférenciers ou des maîtres des novices. Les monastères peuvent aussi collaborer avec d'autres ordres monastiques à des initiatives et projets de formation (*RI* 72). Une telle collaboration existe aussi dans le domaine de la formation des formateurs, par exemple le Programme de formation des formateurs monastiques organisé tous les deux ans pour les membres de la grande famille bénédictine.

Des cours pour les **nouveaux supérieurs** sont organisés régulièrement par le Conseil de l'Abbé Général.

Le droit propre de l'Ordre décrit le processus à suivre lorsqu'une communauté est dans une **situation fragile** ou lorsqu'une communauté doit être supprimée (*Statut sur l'Accompagnement des Communautés Fragiles*). Il s'agit notamment de normes de sensibilisation à la fragilité, de mesures pastorales et de collaboration pour aider les communautés fragiles, de mesures spéciales à mettre en œuvre en cas de fragilité avancée (y compris la création d'une Commission d'aide pour l'avenir de la communauté, la suspension de l'autonomie d'une communauté par le Chapitre Général, la nomination d'un supérieur pour surveiller les soins des membres de la communauté en attendant le rétablissement ou la suppression de la communauté). En cas de **suppression**, une Commission nommée par le Chapitre général est responsable du soin des membres restants de la communauté et de la disposition du patrimoine.

**Annexe 3 – Impact de Cor orans sur le droit propre OCSO
(cf. rapport de la réunion de la Commission de Droit, 22-24 janvier 2019)**

1. Constitutions et Statuts des moniales

CO 176. La limitation de l'Instruction *Verbi Sponsa* a été abrogée ; pour une juste cause, la Supérieure majeure, selon la norme du canon 665, §1 CIC, avec le consentement de son Conseil, peut autoriser l'absence du monastère d'une moniale professe de vœux solennels pour une durée maximale d'un an, après avoir entendu l'avis de l'Évêque diocésain ou de l'Ordinaire religieux compétent.

C. 13 La vie cénobitique

3. La moniale ne peut quitter le monastère sans le consentement de l'abbesse et celui du Père Immédiat ou de l'évêque. Dans le cas d'une absence prolongée, les normes du Saint-Siège concernant la clôture des moniales sont observées.

4. L'abbesse, après avoir entendu son conseil et avec le consentement du Père Immédiat ou de l'évêque, peut permettre à une sœur, dans des cas exceptionnels, de mener la vie érémitique à l'intérieur de l'enceinte du monastère. L'ermite demeure soumise à l'autorité de l'abbesse.

* * *

CO 172. Chaque monastère de moniales ou Congrégation monastique féminine, selon le canon 667, §3 CIC et de la présente Instruction, se conforme à la clôture papale ou la définit dans ses Constitutions ou dans un autre code du droit propre, en respectant son charisme propre.

CO 173. L'Évêque diocésain ou l'Ordinaire religieux veille à l'observance de la clôture dans les monastères confiés à leurs soins respectifs, en aidant la Supérieure, qui est responsable de sa garde immédiate.

CO 181. Pendant la visite canonique, les Visiteurs sont tenus de vérifier l'observance de tous les éléments propres à la vie contemplative tels que décrits dans la Constitution *Vultum Dei quaerere* avec une attention particulière à l'aspect de séparation du monde.

C. 29 La séparation du monde

6. Le Père Immédiat, selon les C 74 et 75, ou l'Ordinaire du lieu veille sur l'observance de la clôture, qui fait aussi l'objet d'un examen lors de la Visite Régulière (cf. Statut de la Visite Régulière, n° 16.D)

* * *

CO 45. Quand dans un monastère autonome le nombre de professes de vœux solennels n'atteint plus que le nombre de cinq, la communauté dudit monastère perd le droit d'élire sa Supérieure. Dans ce cas, la Présidente fédérale est tenue d'informer le Saint-Siège en vue de la nomination d'une Commission *ad hoc*, et celui qui a le droit de présider le chapitre électif, après l'autorisation du Saint-Siège, procédera à la nomination d'une supérieure administrative, après avoir entendu individuellement les membres de la communauté.

C. 39 L'élection de l'abbesse
ST 39.2.C. [à ajouter]

* * *

CO 262. L'aspirantat est considéré comme une première connaissance du monastère par la candidate, et de la candidate par la communauté monastique, cette étape comporte une série de contacts et de temps d'expérience communautaire, même prolongés. Cette connaissance sera aussi utile pour combler à ce stade les lacunes éventuelles sur le chemin de la formation humaine et religieuse.

CO 268. L'aspirantat, d'une durée minimale de douze mois, peut être prolongé selon les nécessités, au jugement de la Supérieure majeure, après consultation de son Conseil, mais non au-delà de deux ans.

CO 275. Le postulat a une durée minimale de douze mois, qui peut être prolongée selon les nécessités par la Supérieure majeure, ayant entendu son Conseil, mais il ne doit pas dépasser deux ans.

C. 46 L'admission des sœurs

ST 46.1.A. L'abbesse fixe avec la maîtresse des novices le temps que passent les postulantes parmi les sœurs avant de commencer leur noviciat canonique. Les postulantes sont initiées aux disciplines spirituelles de l'Ordre qui leur conviennent alors.

* * *

CO 279. Le noviciat dans les monastères de moniales a une durée de deux ans, dont la deuxième année est l'année canonique, suivant les dispositions du canon 648 CIC concernant les absences.

C. 50 La durée du noviciat

Le noviciat dure deux ans. L'abbesse, pour une raison pastorale, peut prolonger ce temps d'un semestre. Pour que le noviciat soit valide, il faut que la novice passe douze mois dans le noviciat. En ce qui concerne les absences du monastère durant ce temps, on se conforme au canon 649 § 1 du CIC. La première profession peut être anticipée, non cependant au-delà de quinze jours (canon 649 § 2).

ST 50.A. L'Abbé Général, après avoir écouté son conseil, peut dispenser de la seconde année de noviciat.

C. 84 Le conseil de l'Abbé Général

ST 84.1.D. L'Abbé Général doit entendre son conseil :

a. avant de dispenser une novice de la seconde année du noviciat.

* * *

CO 287. La profession temporaire est émise pour trois ans et renouvelée annuellement jusqu'à l'accomplissement de cinq ans, jusqu'à ce qu'un minimum de neuf ans de formation initiale soit accompli.

CO 288. Si cela semble opportun, le temps de la profession temporaire peut être prolongé par la Supérieure majeure, selon le droit propre et la norme du canon 657, §2 CIC, mais en veillant à ce que douze ans de formation initiale ne soient pas dépassés.

C. 52 La profession temporaire

1. Par les vœux temporaires, les sœurs assument les obligations propres de la vie monastique soit pour trois ans continus soit pour un an renouvelable deux fois. L'abbesse peut prolonger ce temps, mais pas au-delà de six autres années.

* * *

CO 177. En dérogation au canon 686, §2 CIC, la Supérieure majeure, avec le consentement de son Conseil, peut accorder l'indult d'exclaustration à une moniale professe de vœux solennels, pour une durée maximale d'un an, avec le consentement de l'Ordinaire du lieu où la religieuse devra demeurer, et après avoir reçu l'avis de l'Évêque diocésain ou de l'Ordinaire religieux compétent.

CO 178. En dérogation au canon 686, §2 CIC, une extension de l'indult d'exclaustration peut être accordée par la Présidente fédérale avec le consentement de son Conseil, pour une moniale professe de vœux solennels d'un monastère de la Fédération pour une période ne dépassant pas deux ans.

C. 62 L'exclaustration

1. Seul le Saint Siège peut accorder un indult d'exclaustration aux moniales.

ST 62.1.A. Sur demande de l'abbesse, qui doit avoir obtenu le consentement de son conseil et consulté le Père Immédiat, l'Abbé Général, avec le consentement de son propre conseil, peut demander au Saint-Siège d'imposer une exclaustration à une moniale pour des causes graves tout en observant l'équité et la charité.

2. Statut des fondations

CO 29. Un monastère de moniales est fondé par une décision capitulaire d'une communauté d'un monastère autonome ou par une décision de l'Assemblée fédérale, et l'envoi d'au moins cinq moniales, dont trois au moins de vœux solennels, avec le consentement préalable et écrit de l'évêque diocésain et l'autorisation du Saint-Siège.

CO 32. Les moniales de la fondation, qui doivent adhérer librement par écrit à ce projet, conservent les droits capitulaires dans leur propre monastère, mais ils sont suspendus dans leur exercice jusqu'à l'érection du nouveau monastère.

StF 7. Lorsque l'abbé et la communauté jugent que la situation est suffisamment mûre pour l'établissement d'une fondation, l'abbé adresse un rapport détaillé au Père Immédiat. Il demande aussi le consentement écrit de l'évêque du lieu.

Dans le cas d'une fondation de moniales, un abbé de l'Ordre, avec le consentement de son chapitre conventuel, doit avoir accepté d'assumer la paternité de la fondation au moment où elle accédera à l'autonomie. Le Chapitre Général ratifie ce choix. Jusqu'à cette date le Père Immédiat de la maison fondatrice tient le rôle du Père Immédiat de la fondation.

StF 8. Avant de prendre une décision définitive l'abbé présente à sa communauté les documents mentionnés au n° 7 et demande le consentement du chapitre conventuel à la majorité des deux tiers. La fondation ne peut être reconnue comme telle qu'après l'approbation du Chapitre Général. La communauté assume alors devant l'Ordre et l'Église la responsabilité de l'établissement d'une nouvelle communauté cistercienne.

a. La communauté fondatrice s'engage à fournir le soutien matériel et spirituel nécessaire au développement de la nouvelle fondation jusqu'à ce qu'elle atteigne le statut de prieuré majeur ou d'abbaye.

b. Avec l'assistance de son conseil, l'abbé choisit le supérieur de la fondation. Ensuite, avec son conseil et avec le supérieur désigné, il se met d'accord sur le choix des moines à envoyer.

c. Ces derniers doivent être au moins six profès, le supérieur compris, l'expérience montrant que ce nombre est vraiment le strict minimum pour un développement durable. Parmi ces personnes, en plus du supérieur, doivent figurer quelqu'un qui soit capable d'être maître des novices et quelqu'un qui soit capable d'être cellérier. On prendra soin d'envoyer des personnes qualifiées désireuses de donner leur vie dans le lieu de la fondation et ayant déjà acquis une certaine unité autour de leur supérieur avant le départ.

* * *

CO 33. La Supérieure majeure du monastère fondateur, ou la Présidente fédérale, peut demander au Saint-Siège que la fondation soit établie comme lieu du noviciat, s'il y a une communauté d'au moins cinq professes de vœux solennels et la présence assurée d'une moniale de vœux solennels légitimement nommée par la Supérieure majeure du monastère fondateur ou la Présidente fédérale, qui assume la tâche de maîtresse des novices.

StF 14. a. La fondation peut obtenir de l'Abbé Général, avec le consentement de son conseil, la permission d'ouvrir un noviciat. La maison mère est attentive à ce qu'on assure une bonne formation dans la fondation.

* * *

CO 39. Un monastère de moniales est érigé en monastère *sui juris* à la demande de la communauté du monastère fondateur ou par décision du Conseil fédéral avec l'approbation du Saint-Siège en présence des conditions suivantes :

a) une communauté qui a donné un bon témoignage de vie fraternelle en commun avec « la vitalité nécessaire dans le vécu et la transmission du charisme », et composée d'au moins huit moniales de vœux solennels, « pourvu que la majeure partie ne soit pas d'un âge trop avancé ».

StF 15. Dans la tradition cistercienne les monastères sont autonomes. Les fondations sont encouragées à parvenir à l'autonomie sans délais inutiles. Lorsque l'abbé de la maison fondatrice juge la fondation suffisamment établie, il peut procéder à son érection en maison autonome. La maison autonome peut être soit une abbaye soit un prieuré, et le prieuré peut être simple ou majeur. Du point de vue canonique, l'autonomie est la même dans les trois cas. Le prieuré simple continue cependant à bénéficier du droit d'aide de la maison fondatrice en personnel et en ressources matérielles (ST 5.A.b).

A) Les conditions pour devenir prieuré simple sont :

- de compter au moins six moines profès disposés à faire leur stabilité sur place, certains pouvant être des profès temporaires, avec en plus quelques novices arrivant à la fin du temps de leur probation ;

- d'avoir des bâtiments suffisants rendant possible la vie régulière ;

- d'avoir acquis des moyens de subsistance couvrant une part importante des besoins de la communauté et permettant d'envisager l'autonomie économique (compte tenu cependant des circonstances économiques particulières propres à une région).

B) Les conditions pour devenir prieuré majeur sont :

- de compter au moins huit moines profès dont six profès solennels disposés à faire leur stabilité sur place, s'ils ne l'ont pas déjà faite. Sauf circonstances particulières, au moins quelques-uns d'entre eux doivent être originaires du pays ;

- d'avoir acquis la pleine autonomie économique (compte tenu cependant des circonstances économiques particulières propres à une région).

* * *

Lieu non mentionné dans le rapport de la réunion de la Commission de Droit :

CO 38. Il est établi que le délai adéquat entre la fondation et l'érection d'un monastère de moniales est de quinze ans maximum. Au-delà de cette période, après avoir entendu la Supérieure du monastère fondateur, la Présidente fédérale, l'Assistant religieux et l'Ordinaire compétent, le Saint-Siège doit évaluer s'il existe un espoir fondé de poursuivre la fondation pour parvenir à l'érection canonique du monastère ou en décréter la fin, conformément au droit.

3. Autres lieux

CO 168. La législation concernant les moyens de communication sociale, dans leur grande variété actuelle, vise à sauvegarder le recueillement et le silence : en effet, il est possible que le silence contemplatif devienne vide lorsque le cloître est rempli de bruits, de nouvelles et de mots. Le recueillement et le silence sont d'une grande importance pour la vie contemplative comme « *un espace nécessaire d'écoute et de ruminatio de la Parole, précédé d'un regard de foi qui accueille la présence de Dieu dans notre histoire personnelle, dans [celle des] sœurs (...) et dans les événements du monde contemporain* ».

CO 169. Ces moyens doivent donc être utilisés avec sobriété et discernement, non seulement en ce qui concerne leur contenu, mais aussi en ce qui a trait à la quantité d'informations et au type de communication, « *afin qu'ils soient au service de la formation à la vie contemplative et aux communications nécessaires, et non des occasions de dissipation et d'évasion de la vie fraternelle en communauté, ni préjudiciables à votre vocation, ni un obstacle pour votre vie entièrement consacrée à la contemplation* ».

CO 170. L'utilisation des moyens de communication pour des raisons d'information, de formation ou de travail, peut être autorisée dans le monastère, avec un prudent discernement, pour l'utilité commune, selon les dispositions du Chapitre conventuel contenues dans le projet de vie communautaire.

CO 171. Les moniales auront soin de s'informer sur l'Église et le monde, non pas avec une multitude de nouvelles, mais sachant en recueillir l'essentiel à la lumière de Dieu pour les porter dans la prière à l'unisson avec le cœur du Christ.

C. 29 La séparation du monde

8. Dans l'usage des moyens de communication sociale, les normes du droit universel sont observées.

Annexe 4 – Revitaliser... De l'humilité à la communion.

Conférence REI 2019 à Laval – Dom Samuel

1. Revitaliser notre ministère d'abbesses et d'abbés

Préambule

Revitaliser ? Toute assemblée engendre des mots-clés qui s'efforcent d'exprimer comment elle raisonne, non sans réduire un peu la richesse de sa réflexion. Nous nous rappelons le succès du mot « précarité », lancé par Dom Bernardo, au chapitre général de 2002 si je me souviens bien. Ce mot nous a rendu de grands services. « Revitaliser », apparu au chapitre de 2017 est plus positif. Revitaliser, réformer... Serions-nous dans la dynamique qui a poussé nos Pères du premier Cîteaux à quitter Molesme ou bien dans celle de Dom Augustin de Lestrange, lancé dans la folle odyssee qui s'acheva par la fondation de notre Ordre ? Ce serait trop ambitieux de le penser, mais je rappelle ces événements passés pour noter tout d'abord que, depuis saint Étienne, la tâche des chapitres généraux a toujours été, au fond, de *revitaliser*. Le mot est nouveau, la réalité qu'il désigne profondément traditionnelle.

Si *revitaliser* est enraciné dans la tradition, c'est aujourd'hui que nous y sommes invités et c'est, me semble-t-il, sur la crête où se rencontrent notre héritage traditionnel et les problématiques contemporaines que nous devons nous tenir pour réfléchir, et surtout pour vivre. Sur la crête, ou sur le fil du rasoir... Et comme chacun sait, se tenir sur le fil d'un rasoir est toujours un peu inconfortable. Regarder vers le passé, en effet, serait contraire à l'enseignement de l'Évangile : « Quiconque a mis la main à la charrue et regarde en arrière est impropre au Royaume de Dieu » (Lc 9,62). Gouverner un monastère de moines ou de moniales dans ces premières années du XXI^e siècle, ne s'apparente-t-il pas à un laborieux labour ? J'ignore si les charrues, au temps du Seigneur, étaient tirées par des bœufs ou par des hommes. Mais regardons ce que saint Paul dit de ces animaux qui ont déserté nos monastères : « C'est bien dans la Loi de Moïse qu'il est écrit : *Tu ne muselleras pas le bœuf qui foule le grain.* » Saint Paul défend ici son bifteck. Ce n'est que le verset suivant qui retiendra notre attention : « Dieu se mettrait-il en peine des bœufs ? » (1 Co 9,9). À vrai dire, pas beaucoup. Nous avons bien l'impression qu'il nous laisse un peu seuls pour débrouiller les situations délicates que nous devons affronter. Heureusement, l'apôtre poursuit : « Celui qui laboure doit labourer dans l'espérance... » Pour commencer, je tenais donc à aborder la question de la revitalisation dont parle le chapitre général avec une pointe d'humour.

Nous sommes malades

Je continue sur le même ton : en France, on appelle *Carte vitale* une carte électronique où se trouve enregistrées toutes nos maladies depuis l'enfance. S'il faut nous revitaliser, serait-ce donc que nous sommes malades ? Je pense que oui. Écoutez cette histoire :

Un groupe de moines alla visiter abba Antoine pour lui poser la question qui leur brûlait les lèvres : « Père, comment puis-je être sauvé ? » Les frères s'attendaient à recevoir une réponse hautement spirituelle, car ils étaient déjà avancés dans la vie intérieure. L'ermite leur répondit : « L'Évangile dit : si quelqu'un te frappe sur la joue droite, tends-lui aussi l'autre. »

Nos moines étaient réalistes, ils dirent donc timidement : « Nous ne pouvons pas faire cela ». Le vieillard adoucit son conseil : « Si vous ne pouvez pas tendre l'autre joue, supportez au moins qu'on vous frappe sur une joue ». Sans succès ! « Nous ne le pouvons pas non plus », avouèrent les moines. Le vieillard qui voyait à qui il avait affaire continua : « Si vous ne le pouvez pas non plus, ne rendez pas le mal que vous avez reçu ». Et ils dirent : « Nous ne le pouvons pas non plus ». Alors le vieillard dit à son disciple : « Prépare-leur une petite bouillie de farine car ils sont malades. Si vous ne pouvez pas ceci et ne voulez pas cela, que puis-je faire pour vous ? Vous avez besoin de prières¹. »

Si nous sommes malades, il serait bon de savoir de quoi, car, le diagnostic posé, le remède s'imposerait sans doute de lui-même. Autrement dit, dans quel domaine s'impose la revitalisation ?

Revitaliser qui et quoi ?

Faut-il revitaliser le monde, l'Église, notre Ordre, nos communautés, ou nos sœurs et nos frères ? Si la vie monastique de nos sœurs ou de nos frères est vivante, nos communautés seront vivantes, et l'Ordre sera vivant. Que signifie « être vivant » dans le monde d'aujourd'hui ? Ce n'est pas dans un monde rêvé ou idéal que nous devons tenir notre place de moines. C'est dans le monde d'aujourd'hui. Pour vous, les Français, dans la France des Gilets jaunes !

La meilleure solution consisterait sans doute à commencer par nous revitaliser nous-mêmes. En réunion régionale comme au chapitre général, nous parlons de nos communautés, certes, mais ce sont des supérieur(e)s qui en parlent. Nous pourrions commencer par réfléchir sur notre ministère d'abbesse et d'abbé, et je vous propose d'écouter quelques lignes du Père Bruno Cadoré, OP, pour quelques mois encore Maître de l'Ordre des Frères Prêcheurs. L'autorité ne s'exerce pas exactement de la même manière dans un monastère de la tradition bénédictine et chez les dominicains, mais son expérience pourra nous éclairer :

On fait grand cas de la question de l'autorité [...]. Qu'est-ce qu'un supérieur ? Dans le cas de la vie religieuse, cet adjectif substantivé [...] est un antonyme, un mot qu'il faut comprendre à l'inverse de ce qu'il semble signifier. Pauvre et mendiant à l'instar de ses frères [nous pourrions dire : moine comme ses frères], le supérieur leur obéit en lieu et place de les commander car il est solidaire de chacun d'entre eux. Il tâche de veiller à ce que chacun soit reconnu, assumé par les autres. À ce que chacun entende l'appel qui lui est propre à ancrer symphoniquement sa vocation dans la communauté. À ce que chacun sache qu'il appartient au corps par ses grandeurs, mais aussi par ses fragilités [...] Il veille sur l'unité, [il] l'écoute, la prêche afin que s'ouvre la communion². C'est Dieu qui, par la grâce, en fera quelque chose³.

À l'inverse de la Règle du Maître qui considère le supérieur comme un prélat autoritaire et intouchable, quand saint Benoît parle à l'abbé de l'obéissance, au chapitre 2 et 64, il le freine, lui demande de s'adapter aux frères, de ne pas briser le vase en raclant la rouille, de beaucoup demander aux forts sans épuiser les faibles. Vous connaissez ! Au chapitre 5, au contraire, quand il

¹D'après un apophtegme d'Antoine, à peine actualisé.

²L'unité intérieure, dans la communauté, est quelque chose qui s'écoute, et la source de l'unité, c'est la Trinité, selon la parole du Christ : « Que tous soient un, comme toi, Père, tu es en moi, et moi en toi. » (Jn 17, 21).

³Bruno Cadoré, *Avec Lui, écouter l'envers du monde*, Cerf, 2018, p. 73.

s'adresse aux frères, il leur demande une obéissance sans délai. Lisant ces chapitres attentivement, on voit qu'il ne s'agit pas d'une obéissance imposée. Saint Benoît propose à ceux qui n'ont rien de plus cher que le Christ de restaurer, par l'obéissance au Christ, l'alliance brisée par la désobéissance d'Adam. Ainsi, chacun s'engage librement, selon sa propre générosité et la mesure de grâce qui lui est donnée.

Même si saint Benoît espère que l'abbé pourra se réjouir de la croissance de son bon troupeau, il me semble que nous nous engagerions dans une fausse piste en pensant qu'une communauté vivante est nécessairement une communauté jeune et nombreuse. Or, cette idée ne fait-elle pas partie de nos *a priori* inconscients ? Qu'est-ce alors qu'une communauté vivante ? Question indispensable pour être en mesure de re-vitaliser ! Saint Cyrille d'Alexandrie écrit : *la chair du Christ est vivificatrice*⁴. Le cardinal Journet qui le cite donne encore une autre traduction : *la chair du Christ est divinisatrice*. Vivificatrice, divinisatrice, sanctifiante, plusieurs mots pour dire des réalités très proches. Une communauté vivante serait-elle une communauté traversée, comme l'humanité du Sauveur elle-même, par la toute-puissance divine ? Si nous plaçons le critère de revitalisation dans l'ordre de la sainteté plutôt que dans l'ordre de la jeunesse ou du nombre, cela risque d'être à la fois très exigeant – même pour les communautés jeunes et nombreuses ; et très consolant – par exemple pour les communautés qui vieillissent.

Pendant l'âge d'or cistercien, les saints et les saintes sont presque tous abbés ou abbesses, sauf quelques exceptions. Au XX^e siècle : Marie-Joseph, Maria Gabriella, Raphael, Cyprien... Pas d'abbé parmi les martyrs de Consolation, un prieur à Tibhirine. Par les temps qui courent, les supérieurs n'ont donc pas la palme de la sainteté ! Pourrions-nous commencer par faire germer en nous ce désir ? Dans un siècle, peut-on imaginer nos frères et sœurs chantant, au cours de la vigile pascale : sainte Myriam de Laval, priez pour nous ! Bienheureux René de Latroun, vénérable Samuel de Nový Dvůr... priez pour nous ! Vous noterez qu'après m'être moqué de notre hôtesse, je me suis moqué de moi, non sans souligner une sublime hiérarchie, celle de la dernière place. Il fallait finir, encore une fois, sur une note d'humour.

Maintenant, deux possibilités s'offrent à nous. Vous pouvez réagir sur ces propos ou échanger à partir d'eux, pas nécessairement avec moi, mais entre nous. Ou bien, si cela vous inspire, répondre à trois questions : Quelles sont les tâches qui, dans notre charge, nous procurent les joies les plus profondes ? Quelles sont les situations qui nous sont les plus pesantes ou les plus embarrassantes, voire les plus « sanctifiantes » ? Comment nous en sortons-nous et quels appuis nous trouvons, dans nos communautés ou hors d'elles pour assumer nos responsabilités ? Cet échange pourrait nous donner des idées pour « revitaliser » l'exercice de notre charge.

Premier échange

⁴Cardinal Charles Journet, *La mystère de la sacramentalité*, Retraite à Genève, 1973, photocopié, p. 34.

2. Renforcer la communion par l'humilité

Préambule

En septembre dernier, j'ai participé avec Mère Magdalena à la REM qui se déroulait au Rivet. L'hôtellerie de ce monastère est très accueillante. Le premier soir, nous nous trouvions dans une prairie plantée d'arbres qui fut peut-être autrefois un verger, aujourd'hui bordée de cellules où nous étions logés. Chaque cellule porte un nom : Abba Antoine, Abba Pacôme... Comme Le Rivet est une abbaye de moniales, d'autres sont baptisées avec des noms d'Amma, dont sainte Synclétique. Sans réfléchir, j'ai demandé naïvement : « C'est qui, Amma Synclétique ? – Quoi ! Tu ne connais pas Amma Synclétique ? », me répondit un chœur de moniales indignées. Je fus couvert de confusion et réparai ma faute dès mon retour à Nový Dvůr.

Pour quelques abbés peut-être aussi ignorants que moi, je précise que sainte Synclétique est une mère du désert tardive, dont la vie et les apophtegmes sont bien connus, mais que saint Benoît n'a sans doute pas lus. On trouve chez elle une mesure présente chez saint Benoît, mais qui manque souvent aux Pères du désert. Sans doute est-ce un fruit heureux du caractère féminin. Écoutez ceci :

Quand les infirmités viennent nous importuner, ne nous attristons pas de ce que la maladie du corps nous empêche de nous tenir debout pour prier et de chanter les psaumes à haute voix. [...] Ces exercices nous étaient utiles pour détruire nos mauvaises tendances [...]. Si donc la maladie en émousse l'aiguillon, ces labeurs deviennent superflus. [...] Si nous perdons la vue, n'en ayons pas trop de chagrin : nous perdons l'organe d'une avidité insatiable, mais nous contemplons des yeux de l'âme la gloire du Seigneur. Si nous devenons sourds, rendons grâces : nous n'entendons plus les vains bruits. Nos mains s'affaiblissent-elles ? Mais nous avons celles de l'âme qui sont prêtes à lutter contre l'ennemi. Est-ce le corps entier qui est atteint ? La santé de l'homme intérieur s'accroît.

J'imagine que cet apophtegme de Synclétique aura consolé certaines d'entre vous. Peut-être aussi certains...

Puisque j'étais en France, j'ai fait un saut à Échourgnac et je suis passé au Désert à l'aller puis au retour. Cette communauté m'a impressionné. Était-ce la présence du bienheureux Marie-Joseph, ou celle de Dom Malet pour lequel j'ai de l'amitié ? Était-ce le décès de Père Pierre, qui aimait beaucoup Sept-Fons, aux obsèques duquel j'ai pu participer ? Quand Dom Pierre André m'a demandé de parler à la communauté, je leur ai dit ceci : « Votre bienheureux, notre bienheureux, est le patron du noviciat de Nový Dvůr. Les frères savent que vous êtes une communauté âgée. Ils vous estiment. Ce qui compte, ce n'est pas d'être jeune ou d'être âgé, car chacun d'entre nous sera un jour âgé. En vivant quelques heures avec vous, je me rends compte du poids de l'âge, et de ce que représente votre fidélité quotidienne. Sachez que les frères de Nový Dvůr vous regardent avec admiration ».

Une chose me semble sûre : revitaliser ne signifie pas « rajeunir » car, considérée depuis la Porte du Ciel, la jeunesse est plutôt un défaut qu'une qualité. Ceux qui s'occupent de formation en sont, j'imagine, absolument convaincus. Mes frères entendent souvent cet aphorisme qui leur fait hocher la tête avec confusion : « Un novice se croit saint mais ne l'est pas ; un moine n'est pas saint, mais il le sait ; un ancien est convaincu de ne pas l'être, mais il l'est en réalité ». Il s'agit de

« devenir ce que nous sommes ». Nous portons le nom de moine, mais ne le devenons que progressivement.

Nos monastères dans l'Église, l'Église dans le monde

Réfléchissons maintenant à la « revitalisation », en lien avec l'Église et avec le monde car la vie monastique doit jouer son rôle, spirituel et le plus souvent invisible, dans l'Église et dans le monde d'aujourd'hui. Si nous sommes malades, et si nos monastères ont besoin d'être revitalisés, cela vient-il de nous, de l'Église ou du monde ? Un peu de nous, un peu de l'Église, un peu du monde d'aujourd'hui... Nous avons une responsabilité mais pas toute la responsabilité. Penser que nous n'y sommes pour rien nous priverait de la possibilité de réagir ; penser que tout dépend de nous serait faux et tellement culpabilisant que nous en serions paralysés.

L'évolution actuelle, nous l'avons devant nos yeux : vieillissement du clergé, disparition de nombre de communautés, effondrement de la pratique chez les catholiques, sécularisation de la culture contemporaine, persécutions virulentes des chrétiens dans certains pays d'Asie et d'Afrique, etc. Qu'il y ait des conséquences sur la vie de nos communautés, c'est inévitable. Et le monde évolue, les comportements des personnes évoluent, les relations évoluent. C'est normal. Aucune communauté ne fait tout très bien, c'est encore normal. Le bien porte du fruit ; le moins bien porte moins de fruit. C'est logique. Jusqu'ici, je ne vois aucun problème, nous sommes dans la ligne de l'Évangile : « Chaque arbre se reconnaît à son propre fruit » (Lc 6,44).

Il y a pourtant des problèmes, tous s'accordent à le penser. D'où viennent-ils ? Pour une part, d'une évolution sociale que nous ne maîtrisons pas. Pour une autre part, me semble-t-il, de l'ordre des priorités dans nos choix personnels, des accents mis sur un aspect plus essentiel ou sur un aspect moins essentiel. De telle sorte que notre vie – la vie de chacun, consacrée à Dieu – s'apparente à une mosaïque où les pierres de couleur ne sont pas toutes à leur place, ce qui donne à l'ensemble l'impression d'une image éclatée. Les forces qui s'exercent sur nous sont-elles majoritairement centrifuges ou centripètes ? Revenons-nous vers notre centre ou bien nous dispersons-nous vers des frontières toujours plus éloignées ?

J'avance encore un pion sur l'échiquier de mon analyse. Les communautés qui vieillissent sans jeunes candidats pour les rejoindre, ou avec des vocations au compte-goutte, ne sont ni pires ni meilleures que d'autres. Vieillir est une épreuve. Voir l'avenir se fermer est lourd à porter. Donc, celles-là ne déméritent pas. Et celles qui accueillent des jeunes et n'ont pas que des saints dans leurs rangs, qui s'efforcent cahin-caha de répondre à leur demande et de s'adapter en vue de les former, ont également du mérite. Toute cette jeunesse est certes bienfaisante. Mais il y a de quoi faire et les soucis ne manquent pas. Je pousse le pion encore plus loin. Ne devons-nous pas reconnaître que ceux qui reçoivent des jeunes regardent de haut ceux qui vieillissent, et que ces derniers jalourent les premiers ? Oui, les uns par jalousie, les autres par fierté, nous sommes malades.

Le Seigneur a dit qu'on jugerait l'arbre à ses fruits (cf. Mt 12,33), il a parlé également du grain qui meurt (cf. Jn 12,24). Il faut tout prendre et tout lier ensemble. Il y a donc, aujourd'hui, dans l'Église et dans notre Ordre, des communautés qui portent du fruit et d'autres qui, après en avoir porté, achèvent leur course. Toutes peuvent s'efforcer de vivre ce qui leur advient en demeurant fidèles à l'Évangile, ce qui est beaucoup plus fécond et beaucoup plus exigeant que de juger les autres. Il se trouve, ici et là, de la fidélité et de la persévérance, du don de soi et de la sincérité, des épreuves et des renoncements. Le mieux que nous avons à faire serait de nous manifester de l'admiration pour le bien que nous faisons, de la compassion pour les difficultés que nous traversons, de la franchise quand il nous semble que l'autre se trompe, de l'écoute, de la bienveillance... et de la componction pour nos erreurs. La componction ? C'est l'art de se tenir devant Dieu, conscients de n'être rien, confiant en son secours.

L'échelle de Jacob

Le remède pourrait consister à escalader l'échelle de Jacob en descendant, plutôt que de prétendre s'y élever, ce qui aurait comme conséquence de dégringoler les barreaux les uns après les autres. Avant d'être des supérieurs, nous sommes des moines. Donc, si nous arrivons à mettre en pratique l'humilité qu'enseigne la Règle, peut-être que nous allons remonter la pente – celle de Jacob : nos frères et sœurs iront mieux, donc notre communauté ira mieux, donc l'Église se portera comme un charme, donc le monde d'aujourd'hui rayonnera de foi, d'espérance et de charité. Ce sera presque le paradis...

L'humilité... On tombe. Aucun appui où se raccrocher. Jusqu'où nous entraînera cette chute ? La chute conduit à toucher le sol, l'humus dont nous sommes faits, et à toucher le roc qu'est le Christ. Cela n'est pas confortable de se heurter à la pierre dure. On préférerait tomber sur du sable. Mais le sable n'est que poussière, cette poussière dont nous sommes constitués et à laquelle nous retournerons (cf. Gn 3,19). Tomber, toucher le roc, et rebondir.

Père Anselme Grün appelle « spiritualité d'en haut » celle qui propose un fort idéal, étape nécessaire dans les commencements de la vie avec Dieu et « spiritualité d'en bas » celle qui consiste ensuite à accepter que le développement de la vie chrétienne ne soit pas le résultat d'efforts humains⁵. Pour nous revitaliser, peut-être faudrait-il nous tenir sur la crête entre la « spiritualité d'en haut » et celle « d'en bas ».

J'ai été frappé, dans un ouvrage édité récemment, par le lien que fait l'auteur – une sœur bénédictine, Aquinata Böckmann⁶ – entre le quatrième et le cinquième degré d'humilité. « L'humilité n'est pas un but, apparemment pas non plus une vertu à atteindre à la force des poignets⁷ », mais une expérience de Dieu dans laquelle on s'enfonce pour mieux se connaître et s'approcher de lui. La vie est pleine d'embûches. Elle nous affronte au mal qui nous échappe et qui échappe aux autres. Elle est éprouvante, nous faisons avec, courageusement. C'est le quatrième degré d'humilité. Mais cela ne suffit pas. « Tandis qu'au quatrième degré d'humilité, le mauvais est dehors, le

⁵Cf. Anselme Grün, *Spiritualité d'en bas*, Parole et Silence, 2017, cité par Aquinata Böckmann, *op. cit.*, p. 427.

⁶Commentaire de la Règle de saint Benoît, trois volumes, Cerf, 2018.

⁷Aquinata Böckmann, *op. cit.*, p. 436. Ce qui suit s'inspire du même auteur, p. 429.

moine reconnaît au cinquième degré : c'est ma méchanceté qui habite le fond de mon cœur⁸. » Les aspects obscurs qui sont en moi sont reconnus comme tel.

La pratique de l'humilité – quatrième et cinquième degrés ensemble – engendre une découverte. J'ai besoin des autres pour dévoiler mes faiblesses. Besoin des autres aussi pour découvrir ce que Dieu peut m'offrir et ce que ces autres peuvent me proposer. Dévoiler : en parlant à l'oreille bienveillante d'un ancien – ou d'une ancienne –, on ouvre son cœur à la Lumière, et l'on voit : « C'est moi, ça ? » – « Oui, c'est toi ! » Considérer sous le regard de Dieu les maux du dehors qui m'affligent (ceux qui viennent des autres) et mes maux intérieurs (ceux qui viennent de moi) détruit les murs de l'orgueil, de la domination, de l'agressivité et ouvre la porte à la confiance. « J'ai été réduit à rien, et je ne sais rien », ajoute alors la Règle, au sixième degré. Je ne comprends pas, je ne vois plus clair, j'avance dans le noir, mais cette obscurité est lumineuse, car saint Benoît conclut : « ...et je suis toujours avec toi ». *Avec toi qui as saisi ma main droite. Tu me conduiras selon tes desseins, puis tu me prendras dans la gloire* (Ps 73(72), 23-24).

Sortir de la culpabilité

Un homme est-il responsable du fait qu'il doit mourir ? Non ! À un mourant d'un cancer du poumon reproche-t-on de mourir, même s'il a trop fumé ? Ce serait indécent. La façon dont nous vivons n'est pas indifférente à la façon dont nous mourons⁹ car notre destinée humaine et notre dignité se situe précisément sur cette crête (encore une crête !) : nous mourons tous, et notre mort sera à l'image de notre vie. Nous sommes responsables de notre vie, mais pas tous seuls pour assumer ces responsabilités et, de toute façon, nous ne pourrions pas éviter toutes les mal-adresses. C'est impossible. Nous sommes responsables avec le Seigneur qui ne ménage pas sa grâce, et avec nos frères et sœurs, en Église.

Dans l'évolution rapide de la société contemporaine, nous avons dû prendre beaucoup de décisions, et très vite. Ce n'est pas fini, et cela va de plus en plus vite. Donc parfois, nous nous sommes trompés. Reconnaissons-le. Et nous nous tromperons encore, car nous ne sommes que des hommes. Notre précarité, notre « dé-vitalisation » et la mort qui semble s'approcher pour certains nous culpabilise. Pour éviter de demeurer dans cette culpabilité inconfortable, nous nous justifions. Pour nous justifier, nous nous affrontons avec ceux qui font un peu différemment de nous. Et dans ces affrontements, nous n'arrivons pas à discerner le vrai bien et les vraies erreurs d'orientations.

Ce « nous », c'est un « nous » ecclésial : nous, l'Église ; nous, dans notre Ordre et nous qui sommes ici. C'est le même « nous » que l'on retrouve dans les Actes : « L'Esprit Saint et nous avons décidé de... » J'ai l'intime conviction que, pour revitaliser ce qui mérite de l'être, le premier pas à faire est de suivre la Règle en regardant ce que nous avons fait et ce que nous avons à faire avec ce regard d'humilité qui engendre la paix. Cette paix qui vient de Dieu renforcerait la communion entre nous. Et cette communion donnerait à chacun la lumière dont il a besoin – cette Lumière qui aussi vient de Dieu – pour discerner les décisions qu'il doit prendre. Que sa communauté soit, encore une fois, jeune et nombreuse ou vieillissante. Parce que, de toute façon, si c'est à

⁸*Ibidem*, p. 477. Pour la suite, p. cf. 494.

⁹Cf. le beau livre de Nicolas Diat, *Un temps pour mourir*, Fayard, 2018.

Dieu que nous prétendons plaire : « La force des chevaux n'est pas ce qu'il aime, ni la vigueur des guerriers, ce qui lui plaît » (Ps 146,10). La traduction tchèque parle même de muscles. Dieu n'aime pas ceux qui roulent les mécaniques. Les moniales n'ont pas cette tentation, elles sont plutôt inclinées à jouer avec leur charme. Les moines, si !

Puisque revitaliser signifie se laisser traverser par la puissance divine, il y a de fortes chances que ce ne soit possible que dans ce Corps dont le Christ est la Tête. Le passage de la Règle que je préfère, c'est celui où saint Benoît nous promet une récompense : Ce que l'œil n'a pas vu, ce que l'oreille n'a pas entendu, ce que Dieu a préparé pour ceux qu'il aime » (1 Co 2,9). La vraie récompense, c'est ce que l'oreille n'a pas entendu. Vous avez donc perdu votre temps en m'écoutant, car les dons de Dieu sont d'une toute autre nature. Maintenant, nous pourrions reprendre les critères de Dom Erik et de Mère Lucia, qui concluent la synthèse d'Assise 2017. Je vous les ai recopiés pour que nous les ayons sous les yeux. Dieu veuille qu'à la fin de notre réunion, et à la fin du prochain chapitre général, après avoir échangé vivement comme Pierre et Paul, nous puissions dire : « L'Esprit saint et nous avons décidé de... ». Ce seraient certainement de bonnes décisions !

Le « retour aux sources » de la vie cistercienne est central et doit le rester. C'est une tâche et un défi continus de chaque génération, questionnant notre authenticité, nous incitant à la conversion.

La primauté de la vie contemplative, inscrite dans nos Constitutions, doit être constamment réaffirmée et accueillie pour façonner notre vie et notre travail, la Liturgie et la Lectio Divina. Ce n'est que si nous désirons vraiment la finalité de notre vie, une union personnelle avec Dieu dans l'amour transformant, en donnant tout pour poursuivre ce désir, que notre vie sera désirable pour d'autres.

Chaque génération est appelée, en tant que pères et mères, à transmettre notre charisme en plénitude à ceux qui viennent après nous, en le leur confiant, à donner la vie librement sans la retenir.

L'unité de nos communautés, de notre Ordre, est un trésor à nourrir avec amour, et de cette unité, chacun de nous est responsable.

Pour que notre charisme soit incarné de manière crédible, les dichotomies artificielles doivent être surmontées. Nous découvrons qu'il n'y a pas d'opposition entre « esprit » et « Règle », « observance » et « liberté personnelle », « obéissance » et « responsabilité », « paternité/maternité spirituelle » et « maturité psychologique » : notre ascèse, enracinée dans la puissance de l'incarnation du Christ, nous permet de poursuivre une plénitude chrétienne qui transcende et résout de tels dualismes.

Notre approche de la formation devrait aspirer non seulement à former des esprits, mais à réformer des vies et à informer un désir intime de Dieu, permettant à la Grâce de circuler parmi nous comme une vie dynamique, nous conformant au Christ en une icône aux caractéristiques cisterciennes reconnaissables.

Pour cela, nous devons cependant, unis à nos martyrs et saints, être prêts à donner notre vie, comme le Seigneur l'ordonne, en regardant, au-delà de l'auto-préservation, la réalisation du Royaume de Dieu.

Annexe 5 – Wieder beleben ... Von der Demut zur Gemeinschaft

REI-Konferenz 2019 in Laval – Dom Samuel

1. Unser Amt als Äbtissinnen und Äbte wieder beleben

Vorbemerkung

Wieder beleben? Jede Versammlung bringt Schlüsselwörter hervor, die zum Ausdruck bringen sollen, wie sie denkt. Diese schränken allerdings die Fülle ihrer Überlegungen ein wenig ein. Wir erinnern uns an den Erfolg des Wortes „Ungewissheit“, das, wenn ich mich recht entsinne, Dom Bernardo beim Generalkapitel 2002 aufbrachte. Dieses Wort hat uns gute Dienste geleistet. Das im Kapitel 2017 aufgekommene „wieder beleben“ ist positiver besetzt. Wieder beleben, reformieren ... Besitzen wir die Dynamik, die unsere Väter des ersten Cîteaux dazu trieb, Molesme zu verlassen, oder auch die Dynamik eines Dom Augustin de Lestrangle, der sich auf eine außergewöhnliche Odyssee begab, die in die Gründung unseres Ordens mündete? Dies zu denken wäre wohl zu ambitioniert, aber ich erinnere an diese Ereignisse aus früheren Zeiten, um zunächst festzuhalten, dass die Aufgabe der Generalkapitel seit dem heiligen Stephan im Grunde immer darin bestand, *wieder zu beleben*. Das Wort ist neu, aber die Wirklichkeit, die es beschreibt, ist zutiefst traditionell.

Auch wenn *wieder beleben* in der Tradition verwurzelt ist, so sind wir genau heute dazu aufgefordert. Und zwar, so scheint mir, auf jenem Grat, wo unser traditionelles Erbe auf die Problemstellungen von heute trifft. Auf diesem Grat müssen wir uns halten, um nachzudenken und vor allem um zu leben. Auf dem Grat oder auf der Schneide ... Und wie jeder weiß, ist das Balancieren auf einer Schneide stets eine recht unbequeme Angelegenheit. In die Vergangenheit zu blicken steht bekanntlich im Widerspruch zu den Lehren des Evangeliums: „Keiner, der die Hand an den Pflug gelegt hat und nochmals zurückblickt, taugt für das Reich Gottes“ (Lk 9,62). Kommt es nicht einer mühseligen Plackerei gleich, im beginnenden 21. Jahrhundert ein Mönchs- oder Nonnenkloster zu steuern? Ich weiß nicht, ob die Pflüge zu Christi Zeiten von Rindern oder von Menschen gezogen wurden. Aber schauen wir, was der heilige Paulus über diese aus unseren Klöstern verschwundenen Tiere sagt: „Im Gesetz des Mose steht doch: *Du sollst dem Ochsen zum Dreschen keinen Maulkorb anlegen.*“ Hier setzt sich der heilige Paulus für sein Steak ein. Erst der folgende Vers weckt unsere Aufmerksamkeit: „Liegt denn Gott etwas an den Ochsen?“ (1 Kor 9,9). Ehrlich gesagt nicht viel. Wir haben durchaus den Eindruck, dass er uns ein bisschen dabei allein lässt, die schwierigen Situationen, denen wir uns stellen müssen, zu entwirren. Glücklicherweise fährt der Apostel fort: „Denn der da pflügt, soll aus Hoffnung pflügen ...“ Zunächst möchte ich das Thema der Wiederbelebung, von der das Generalkapitel spricht, mit einer Prise Humor angehen.

Wir sind krank

Ich fahre in demselben Ton fort: In Frankreich gibt es eine elektronische Krankenversicherungskarte, die *Carte vitale*, auf der alle Krankheiten von Kindertagen an gespeichert werden. Wenn wir wieder belebt werden müssen, bedeutet das dann, dass wir krank sind? Ich glaube ja! Hierzu folgende Geschichte:

Eine Gruppe Mönche besuchte Abba Antonius, um ihm eine Frage zu stellen, die ihnen auf der Zunge brannte: „Vater, wie kann ich gerettet werden?“ Die Brüder erwarteten eine feingeistige Antwort, denn sie waren im inneren Leben bereits weit fortgeschritten. Der Eremit antwortete ihnen: „Das Evangelium sagt: Wenn dich einer auf die rechte Wange schlägt, dann halt ihm auch die andere hin.“ Unsere Mönche waren realistisch und sagten daher zaghaft: „Das gelingt uns nicht.“ Der Alte milderte seinen Rat ab: „Wenn ihr nicht die andere Wange hinhalten könnt, so ertragt zumindest, dass man euch auf eine Wange schlägt.“ Ohne Erfolg! „Das gelingt uns auch nicht“, gestanden die Mönche. Der Alte erkannte, mit wem er es zu tun hatte, und fuhr fort: „Wenn euch das ebenfalls nicht gelingt, dann vergeltet Böses, das ihr erfahren habt, nicht mit Bösem.“ Und sie sagten: „Das gelingt uns ebenfalls nicht.“ Da sagte der Alte zu seinem Schüler: „Bereite einen leichten Mehlbrei zu, denn sie sind krank. Wenn ihr dies nicht könnt und jenes nicht wollt, was kann ich dann für euch tun? Was ihr braucht, sind Gebete¹⁰.“

Wenn wir also krank sind, dann wäre es gut, die Krankheit zu kennen, denn sobald die Diagnose steht, wird sich das Heilmittel wahrscheinlich von selbst aufdrängen. Anders ausgedrückt stellt sich die Frage, in welchem Bereich die Wiederbelebung angezeigt ist.

Wen und was gilt es wieder zu beleben?

Sind die Welt, die Kirche, unser Orden, unsere Gemeinschaften oder unsere Schwestern und Brüder wieder zu beleben? Wenn das monastische Leben unserer Schwestern und Brüder lebendig ist, dann sind unsere Gemeinschaften lebendig und der Orden ist lebendig. Was bedeutet „lebendig sein“ in der Welt von heute? Wir müssen unseren Platz als Mönche nicht in einer Ideal- oder Traumwelt behaupten, sondern in der Welt von heute. Für die Franzosen heißt das, im Frankreich der Gelbwesten!

Die beste Lösung wäre wahrscheinlich, damit zu beginnen, uns selbst wieder zu beleben. Bei den Regionaltreffen wie auch im Generalkapitel sprechen wir zwar über unsere Gemeinschaften, allerdings sind es die Oberen, die darüber sprechen. Wir könnten damit beginnen, über unser Amt als Abt oder Äbtissin nachzudenken und ich schlage vor, einige Zeilen von Pater Bruno Cadoré, OP, zu hören, der noch für einige Monate Ordensmeister der Predigerbrüder ist. In einem in der benediktinischen Tradition stehenden Orden wird die Autorität zwar nicht auf die gleiche Weise ausgeübt wie bei den Dominikanern, aber seine Erfahrung kann uns dennoch erhellen:

Der Frage der Autorität wird große Bedeutung beigemessen [...]. Was ist ein Oberer? Im Fall des Ordenslebens ist dieses substantivierte Adjektiv [...] ein Antonym, ein Wort, das umgekehrt zu begreifen ist als das, was es zu bedeuten scheint. Arm und bettelnd wie seine Brüder [wir könnten sagen: Mönch wie seine Brüder] gehorcht ihnen der Obere anstatt ihnen zu befehlen, denn er ist mit jedem von ihnen solidarisch. Er ist bemüht darauf zu achten, dass jeder anerkannt und von den anderen akzeptiert wird. Dass jeder den eigenen Ruf hört, dass seine Berufung sinfonisch in der Gemeinschaft verankert wird. Dass jeder weiß, dass er durch seine Größe, aber auch durch seine Schwächen zum Leib gehört [...] Er wacht über die Einheit, [er] hört ihr zu und predigt ihr, damit sich die Gemeinschaft öffnet. Es ist Gott, der durch die Gnade wirken wird¹¹.

¹⁰ Nach den Apophthegmata von Antonius, kaum überarbeitet [freie Übersetzung des Zitats]

¹¹ Bruno Cadoré, *Avec Lui, écouter l'envers du monde*, Cerf, 2018, S. 73. [freie Übersetzung des Zitats]

Im Gegensatz zur Magisterregel, die den Oberen als einen autoritären und unantastbaren Prälaten betrachtet, bremst der heilige Benedikt den Abt, wenn er ihm in Kapitel 2 und 64 von Gehorsam spricht, und fordert ihn auf, sich den Brüdern anzupassen, nicht das Gefäß zu zerbrechen, wenn er den Rost auskratzt, von den Starken viel zu fordern ohne die Schwachen zu erschöpfen. Ihr wisst das! In Kapitel 5 richtet er sich an die Brüder und fordert von ihnen vielmehr Gehorsam ohne Zögern. Beim aufmerksamen Lesen dieser Kapitel stellen wir fest, dass es sich nicht um einen aufgezwungenen Gehorsam handelt. Der heilige Benedikt bietet jenen, denen Christus das Kostbarste ist, an, durch den Gehorsam gegenüber Christus den Bund zu erneuern, der durch den Ungehorsam Adams gebrochen wurde. So verpflichtet sich jeder frei, gemäß seiner eigenen Hochherzigkeit und dem Maß der ihm zuteilgewordenen Gnade.

Auch wenn der heilige Benedikt hofft, dass sich der Abt am Wachsen seiner guten Herde freuen kann, so scheint es mir doch, dass uns die Vorstellung, dass eine lebendige Gemeinschaft notwendigerweise eine junge und vielköpfige Gemeinschaft ist, in die Irre führen würde. Aber gehört diese Vorstellung nicht zu unseren unbewussten *a priori*? Was also ist eine lebendige Gemeinschaft? Dies ist eine zweckmäßige Frage, um deren Wiederbelebung überhaupt zu ermöglichen! Der heilige Kyrill von Alexandria schreibt: *Das Fleisch Christi ist lebenspendend*¹². Kardinal Journet, der ihn zitiert, formuliert dies anders: *Das Fleisch Christi ist vergöttlichend*. Lebenspendend, vergöttlichend, heiligend, all diese Wörter drücken sehr verwandte Realitäten aus. Ist eine lebendige Gemeinschaft also eine Gemeinschaft, die, wie das Menschsein des Heilands selbst, von der göttlichen Macht durchdrungen ist? Wenn wir also das Kriterium der Wiederbelebung eher unter Heiligkeit statt unter Jugend oder Größe einordnen würden, wäre das womöglich zugleich sehr anspruchsvoll – selbst für die jungen und großen Gemeinschaften –, aber auch sehr tröstlich, beispielsweise für die alternden Gemeinschaften.

Während des goldenen Zeitalters der Zisterzienser waren bis auf wenige Ausnahmen nahezu alle Heiligen Äbte oder Äbtissinnen. Im 20. Jahrhundert: Marie-Joseph, Maria Gabriella, Raphael, Cyprien ... Kein Abt unter den Märtyrern von Consolation, ein Prior in Tibhirine. In der heutigen Zeit fehlt es den Oberen somit am Ruhmeskranz der Heiligkeit! Könnten wir damit beginnen, den Wunsch danach in uns keimen zu lassen? Im nächsten Jahrhundert könnten dann unsere Brüder und Schwestern in der Ostervigil singen: heilige Myriam von Laval, bitte für uns! Seliger René von Latroun, ehrwürdiger Samuel von Nový Dvůr ... bittet für uns! Ihr werdet bemerkt haben, dass ich mit einem Augenzwinkern über unsere Gastgeberin, aber auch über mich gesprochen habe, nicht ohne mich bescheiden auf dem letzten Platz einzureihen. Auch zum Schluss durfte eine Prise Humor nicht fehlen.

Jetzt haben wir zwei Möglichkeiten. Ihr könnt auf diese Ausführungen reagieren oder euch basierend auf diesen austauschen, nicht notwendigerweise mit mir, sondern vielmehr unter uns. Wenn es euch inspiriert, können wir aber auch die folgenden drei Fragen beantworten: Welche Aufgaben bereiten uns in unserem Amt die größte Freude? Welche Situationen sind für uns am bedrückendsten oder am misslichst, ja sogar am „heiligendsten“? Wie meistern wir diese Situationen und welche Stützen finden wir innerhalb oder außerhalb unserer Gemeinschaften, um unserer Verantwortung gerecht zu werden? Dieser Austausch könnte Ideen hervorbringen, wie wir die Ausübung unseres Amts „wieder beleben“ können.

Erster Austausch

¹² Kardinal Charles Journet, *Le mystère de la sacramentalité*, Exerzitien in Genf, 1973, Vervielfältigung, S. 34. [freie Übersetzung des Zitats]

2. Die Gemeinschaft durch die Demut stärken

Vorbemerkung

Letzten September nahm ich mit Mutter Magdalena am Treffen der Mittelmeerregion in Le Rivet teil. Das Gästehaus dieses Klosters ist sehr einladend. Am ersten Abend fanden wir uns auf einer mit Bäumen bestandenen Wiese ein, die früher vielleicht ein Obstgarten war und heute von Zellen gesäumt wird, in denen wir untergebracht waren. Jede Zelle trägt einen Namen: Abba Antonius, Abba Pachomius ... Da Le Rivet ein Frauenkloster ist, tragen andere Zellen die Namen einiger Amma, darunter den der heiligen Synkletika. Ohne nachzudenken fragte ich ganz unbedarft: „Wer ist Amma Synkletika? – Was! Du kennst Amma Synkletika nicht?“, antwortete mir ein Chor entrüsteter Nonnen. Ich war sehr verlegen und bei meiner Rückkehr nach Nový Dvůr holte ich mein Versäumnis nach.

Für einige Äbte, die vielleicht ebenso unwissend sind wie ich: Die heilige Synkletika war eine späte Wüstenmutter, deren Leben und Apophthegmata durchaus bekannt sind, die aber der heilige Benedikt wohl nicht gelesen hat. Bei ihr findet sich ein Maß, das es beim heiligen Benedikt gibt, das bei den Wüstenvätern aber oft fehlt. Es ist wohl das erfreuliche Produkt eines weiblichen Charakters. Hört Folgendes:

Wenn uns Gebrechen plagen, dann seien wir nicht traurig, dass die Krankheit des Körpers es nicht zulässt, dass wir stehend beten und die Psalmen mit lauter Stimme singen. [...] Diese Übungen waren uns nützlich, um unsere schlechten Neigungen zu vernichten [...]. Wenn also die Krankheit deren Stachel stumpf werden lässt, werden diese Mühen überflüssig. [...] Wenn wir das Augenlicht verlieren, sollten wir darüber nicht zu bekümmert sein, denn wir verlieren das Organ einer unstillbaren Gier, mit den Augen der Seele aber schauen wir den Ruhm des Herrn. Wenn wir taub werden, sollten wir dankbar sein, denn wir bleiben von überflüssigem Lärm verschont. Unsere Hände werden schwächer? Aber uns bleiben die Hände der Seele, die bereit sind, gegen den Feind zu kämpfen. Und wenn der gesamte Körper betroffen ist? Dann wächst die innere Gesundheit des Menschen.

Ich kann mir vorstellen, dass dieses Apophthegma für einige von euch Frauen tröstlich ist. Vielleicht auch für manch einen Mann ...

Da ich in Frankreich war, machte ich eine Stippvisite in Échourgnac und auf dem Hin- sowie auf dem Rückweg fuhr ich in Le Désert vorbei. Diese Gemeinschaft hat mich beeindruckt. War es die Gegenwart des seligen Marie-Joseph oder die von Dom Malet, dem ich freundschaftlich verbunden bin? War es der Tod von Pater Pierre, der Sept-Fons sehr geliebt hatte, und dessen Begräbnis ich beiwohnen konnte? Als mich Dom Pierre André bat, zur Gemeinschaft zu sprechen, sagte ich ihnen Folgendes: „Euer Seliger, unser Seliger, ist der Schutzpatron des Noviziats in Nový Dvůr. Die Brüder wissen, dass ihr eine betagte Gemeinschaft seid. Sie achten euch. Es kommt nicht darauf an, jung oder alt zu sein, denn jeder von uns wird eines Tages alt sein. In den wenigen Stunden, die ich mit euch verbracht habe, wurde mir die Last des Alters bewusst und was eure tägliche Treue bedeutet. Seit versichert, dass euch die Brüder von Nový Dvůr mit Bewunderung betrachten.“

Eins scheint mir sicher: „Wieder beleben“ bedeutet nicht „verjüngen“, denn von der Himmelsforte aus betrachtet ist Jugend eher ein Makel als ein Vorzug. Ich kann mir vorstellen, dass jene,

die mit der Ausbildung betraut sind, davon absolut überzeugt sind. Meine Brüder hören häufig diesen Aphorismus, der sie verwirrt den Kopf schütteln lässt: „Ein Novize hält sich für heilig, ist es aber nicht; ein Mönch ist nicht heilig, weiß das aber; ein Alter ist davon überzeugt, es nicht zu sein, aber in Wirklichkeit ist er es.“ Es geht darum, „zu werden, wer wir sind.“ Wir tragen zwar den Namen Mönch, werden aber erst nach und nach zu einem.

Unsere Klöster in der Kirche, die Kirche in der Welt

Lasst uns nun über die „Wiederbelebung“ im Zusammenhang mit der Kirche und mit der Welt nachdenken, denn das monastische Leben hat seine geistliche und meist unsichtbare Rolle in der Kirche und in der Welt von heute zu spielen. Wenn wir krank sind und unsere Klöster wieder belebt werden müssen, liegt das dann an uns, an der Kirche oder an der Welt? Ein bisschen an uns, ein bisschen an der Kirche und ein bisschen an der Welt ... Wir sind teilweise, aber nicht komplett dafür verantwortlich. Zu denken, dass wir gar nichts dafür können, würde uns die Möglichkeit nehmen, zu reagieren; zu denken, dass alles von uns abhängt, wäre falsch und würde so starke Schuldgefühle erzeugen, dass diese lähmend wären.

Wir haben die aktuellen Entwicklungen vor Augen: der Klerus altert, zahlreiche Gemeinschaften verschwinden, immer weniger Katholiken praktizieren ihren Glauben, die heutige Kultur ist verweltlicht, in einigen Ländern Asiens und Afrikas kommt es zu heftigen Christenverfolgungen etc. Dies hat unweigerlich Auswirkungen auf das Leben unserer Gemeinschaften. Die Welt entwickelt sich, das Verhalten der Menschen entwickelt sich und die Beziehungen entwickeln sich. Das ist normal. Keine Gemeinschaft macht alles richtig, auch das ist normal. Das Gute trägt Früchte; das weniger Gute trägt weniger Früchte. Das ist logisch. Bis hierher sehe ich kein Problem, wir stehen im Einklang mit dem Evangelium: „Jeden Baum erkennt man an seinen Früchten“ (Lk 6,44).

Dennoch gibt es Probleme, da sind wir uns alle einig. Woher rühren diese Probleme? Einerseits von einer gesellschaftlichen Entwicklung, die wir nicht in der Hand haben. Andererseits, so scheint es mir, von der Reihenfolge der Prioritäten, die wir bei unseren persönlichen Entscheidungen setzen, von den Akzenten, die wir auf einen grundlegenden oder weniger grundlegenden Aspekt setzen. So dass unser Leben – das Leben jedes einzelnen, das Gott geweiht ist – einem Mosaik gleicht, bei dem die bunten Steine nicht immer am richtigen Platz sitzen, was dem Ganzen das Aussehen eines zersplitterten Bildes verleiht. Sind die auf uns einwirkenden Kräfte vorwiegend Zentrifugalkräfte oder Zentripetalkräfte? Kehren wir zu unserem Zentrum zurück oder zerstreuen wir uns in Richtung immer weiter entfernterer Grenzen?

Ich möchte auf dem Schachbrett meiner Analyse mit einem weiteren Bauern vorrücken. Gemeinschaften, die altern ohne junge Bewerber zu haben, die zu ihnen kommen, oder mit tröpfchenweisen Berufungen, sind nicht besser oder schlechter als andere. Altern ist eine Prüfung. Zu sehen, wie sich die Zukunft verschließt, ist schwer zu ertragen. Diese Gemeinschaften sind verdienstvoll. Und jene, die Junge aufnehmen und nicht nur Heilige in ihren Reihen haben, die sich schlecht und recht darum bemühen, ihrer Bitte zu entsprechen und die sich anpassen, um sie aus-

zubilden, sind ebenfalls verdienstvoll. Diese ganze Jugend ist zwar förderlich. Aber es steht uns viel Arbeit bevor und es mangelt nicht an Sorgen. Ich rücke mit meinem Bauern noch etwas weiter vor. Sollten wir uns nicht eingestehen, dass jene, die Junge aufnehmen, auf diejenigen, die altern, herabschauen, und das letztere auf erstere neidisch sind? Ja, wir sind krank, die einen krank vor Neid, die anderen krank vor Stolz.

Der Herr sagt, dass man den Baum an seinen Früchten erkennt (vgl. Mt 12,33) und er spricht ebenfalls vom Weizenkorn, das stirbt (vgl. Joh 12,24). Man muss alles nehmen und alles miteinander verbinden. Heute gibt es also in der Kirche und in unserem Orden Gemeinschaften, die Früchte tragen *und* andere, deren Weg endet, nachdem sie Früchte getragen haben. Alle können sich darum bemühen, das zu erdulden, was ihnen widerfährt, indem sie dem Evangelium treu bleiben, was ungleich fruchtbarer und ungleich anspruchsvoller ist, als andere zu richten. Hier und da gibt es Treue und Beharrlichkeit, Selbsthingabe und Aufrichtigkeit, Prüfungen und Entbehungen. Unsere beste Aufgabe wäre es, uns gegenseitig die Bewunderung für das Gute, das wir tun, das Mitleid für die Schwierigkeiten, die wir durchmachen, die Offenheit, wenn wir den Eindruck haben, dass der andere sich täuscht, das Zuhören, das Wohlwollen und ... die Reue für unsere Fehler zu bekunden. Reue? Das ist die Kunst, Gott gegenüber zu stehen, in dem Bewusstsein, nichts zu sein, und im Vertrauen auf seine Hilfe.

Die Jakobsleiter

Das Heilmittel könnte darin bestehen, auf der Jakobsleiter niederzusteigen, anstatt auf ihr aufsteigen zu wollen, was zur Folge hätte, die Sprossen eine nach der anderen herunterzupurzeln. Bevor wir Obere sind, sind wir Mönche. Wenn es uns also gelingt, die Demut, die die Regel lehrt, in die Praxis umzusetzen, dann werden wir den Berg, bzw. die Jakobsleiter vielleicht wieder hinaufsteigen: unseren Brüdern und Schwestern wird es besser gehen, also wird es unserer Gemeinschaft besser gehen, also wird die Kirche vor Gesundheit strotzen und also wird die Welt vor Glaube, Hoffnung und Liebe strahlen. Das wird fast das Paradies sein ...

Demut ... Der Fall. Kein Halt, an den wir uns klammern können. Wo wird der Fall enden? Schließlich landen wir auf dem Boden, dem Humus, aus dem wir gemacht sind, und treffen auf den Felsen, der Christus ist. Es ist nicht angenehm, auf hartem Stein aufzuschlagen. Wir würden lieber im Sand landen. Aber Sand ist nichts Anderes als Staub, jener Staub, aus dem wir genommen sind und zu dem wir zurück müssen (vgl. Gen 3,19). Fallen, auf den Felsen treffen und erneut Schwung holen.

Pater Anselm Grün nennt „Spiritualität von oben“ jene Spiritualität, die ein starkes Ideal bietet, ein notwendiger Schritt zu Beginn des Lebens mit Gott und „Spiritualität von unten“ jene Spiritualität, die anschließend darin besteht, zu akzeptieren, dass die Entwicklung des christlichen Lebens nicht das Ergebnis menschlicher Anstrengungen ist¹³. Um uns wieder zu beleben, müssen wir

¹³ Vgl. Anselm Grün, *Spiritualité d'en bas*, [Spiritualität von unten], Parole et Silence, 2017, zitiert von Aquinata Böckmann, *op. cit.*, S. 427. [freie Übersetzung des Zitats]

vielleicht auf dem Grat zwischen der „Spiritualität von oben“ und der „Spiritualität von unten“ wandeln.

Unlängst erstaunte mich in einem kürzlich erschienenen Werk die Verbindung, die die Verfasserin – eine Benediktinerin, Aquinata Böckmann¹⁴ – zwischen der vierten und der fünften Stufe der Demut herstellt. „Die Demut ist kein Ziel und offensichtlich auch keine Tugend, die es mit aller Gewalt zu erreichen gilt“¹⁵, sondern eine Gotteserfahrung, in die man eintaucht, um sich besser zu kennen und sich ihm zu nähern. Das Leben steckt voller Tücken. Es konfrontiert uns mit dem Bösen, das uns entfährt und das den anderen entfährt. Es ist beschwerlich und wir nehmen dies mutig hin. Das ist die vierte Stufe der Demut. Doch das genügt nicht. „Während bei der vierten Stufe der Demut das Böse außen ist, erkennt der Mönch auf der fünften Stufe: Meine Bosheit bewohnt den Grund meines Herzens“¹⁶.“ Die dunklen Aspekte, die in mir sind, werden als solche erkannt.

Das Praktizieren der Demut – der vierten und fünften Stufe zusammen – führt zu einer Entdeckung. Ich brauche andere, um meine Schwächen zu enthüllen. Andere brauche ich zudem auch, um zu entdecken, was Gott mir geben kann und was die anderen mir bieten können. Enthüllen: Indem wir mit einem oder einer wohlwollenden Älteren sprechen, öffnen wir unser Herz für das Licht und wir sehen: „Bin das ich?“ – „Ja, das bist du!“ Unter Gottes Blick das von außen kommende Böse, das mich heimsucht (das von den anderen kommt), und mein inneres Böses (das von mir kommt) zu betrachten, reißt die Mauern des Stolzes, der Herrschaft und der Aggressivität ein und öffnet dem Vertrauen das Tor. „Zu nichts bin ich geworden und verstehe nichts“, fügt die Regel dann bei der sechsten Stufe hinzu. Ich verstehe nichts, ich kann nicht mehr gut sehen, ich schreite im Dunkeln voran, doch diese Dunkelheit leuchtet, denn der heilige Benedikt endet mit folgenden Worten: „... und bin doch immer bei dir.“ *Du hältst mich an meiner Rechten. Du leitest mich nach deinem Ratschluss und nimmst mich am Ende auf in Herrlichkeit (Ps 73(72), 23-24).*

Den Schuldgefühlen entrinnen

Ist ein Mensch dafür verantwortlich, dass er sterben muss? Nein! Wirft man einem lungenkrebserkrankten Sterbenden vor, dass er stirbt, auch wenn er zu viel geraucht hat? Das wäre ungehörig. Die Art, wie wir leben, ist nicht ohne Belang für die Art, wie wir sterben,¹⁷ denn unser menschliches Schicksal und unsere Würde befinden sich exakt auf diesem Grat (noch ein Grat!): Wir alle sterben und unser Tod wird so wie unser Leben sein. Wir sind für unser Leben verantwortlich, aber wir sind nicht ganz allein, um diese Verantwortung zu tragen und auf jeden Fall können wir nicht jede Ungeschicklichkeit vermeiden. Das ist unmöglich. Wir sind mit dem Herrn verantwortlich, der mit seiner Gnade nicht spart, und mit unseren Brüdern und Schwestern in der Kirche.

Die heutige Gesellschaft entwickelt sich rasend schnell, weshalb wir sehr rasch viele Entscheidungen treffen mussten. Es ist nicht vorbei und das Tempo nimmt zu. Also haben wir uns bisweilen geirrt. Lasst es uns zugeben. Und wir werden uns wieder irren, denn wir sind nur Menschen.

¹⁴ Commentaire de la Règle de saint Benoît, [Exegetischer Kommentar zur Regel Benedikts], drei Teile, Cerf, 2018.

¹⁵ Aquinata Böckmann, *op. cit.*, S. 436. [freie Übersetzung des Zitats] Das Folgende wurde von derselben Verfasserin inspiriert, S. 429.

¹⁶ *Ibidem*, S. 477. [freie Übersetzung des Zitats] Für die Fortsetzung vgl. S. 494.

¹⁷ Vgl. das schöne Buch von Nicolas Diat, *Un temps pour mourir*, Fayard, 2018. [freie Übersetzung des Zitats]

Unsere Ungewissheit, unsere „Devitalisierung“ und der Tod, der für einige zu nahen scheint, wecken Schuldgefühle bei uns. Um nicht in diesen misslichen Schuldgefühlen verharren zu müssen, rechtfertigen wir uns. Um uns zu rechtfertigen, rivalisieren wir mit jenen, die es etwas anders machen als wir. Und in diesem Miteinanderrivalisieren gelingt es uns nicht, das wahre Gute und die wahren Fehlentwicklungen zu erkennen.

Dieses „wir“ ist ein kirchliches „wir“: wir, die Kirche, wir, in unserem Orden und wir, die wir hier sind. Es ist dasselbe „wir“ das sich in der Apostelgeschichte findet: „Denn der Heilige Geist und wir haben beschlossen ...“ Im Innersten bin ich davon überzeugt, dass der erste Schritt, den es zu tun gilt, um das wieder zu beleben was des Wiederbelebens wert ist, darin besteht, die Regel zu befolgen und dabei mit dem Blick der Demut, der Frieden hervorbringt, darauf zu schauen, was wir getan haben und was wir zu tun haben. Dieser Friede, der von Gott kommt, wird die Gemeinschaft zwischen uns stärken. Und diese Gemeinschaft wird jedem das Licht geben, das er benötigt – dieses Licht, das ebenfalls von Gott kommt, – um zu erkennen, welche Entscheidungen es zu treffen gilt. Ganz gleich, ob dies eine junge und große oder eine alternde Gemeinschaft ist. Denn wenn wir Gott gefallen wollen, gilt: „Er hat keine Freude an der Kraft des Pferdes, kein Gefallen am schnellen Lauf des Mannes.“ (Ps 146(147),10). Die tschechische Übersetzung spricht gar von Muskeln. Diejenigen, die sich aufplustern, liebt Gott nicht. Die Nonnen kennen diese Versuchung nicht, sie sind eher dazu geneigt, ihren Charme spielen zu lassen. Die Mönche schon!

Da wieder beleben bedeutet, sich von der göttlichen Macht durchdringen zu lassen, ist dies höchstwahrscheinlich einzig in diesem Leib möglich, dessen Kopf Christus ist. Meine Lieblingspassage der Regel ist die, in der der heilige Benedikt uns eine Belohnung verspricht: „Was kein Auge gesehen und kein Ohr gehört hat, das Gott denen bereitet hat, die ihn lieben“ (1 Kor 2,9). Die wahre Belohnung, was kein Ohr gehört hat. Somit habt ihr eure Zeit damit vergeudet, mir zuzuhören, denn die Gaben Gottes sind von ganz anderer Art. Jetzt können wir die Kriterien von Dom Erik und Mutter Lucia aufgreifen, die die Zusammenfassung von Assisi 2017 abschließen. Ich habe sie erneut für euch kopiert, damit wir sie vor Augen haben. Gebe Gott, dass wir am Ende unserer Versammlung und am Ende unseres nächsten Generalkapitels, nachdem wir uns wie Petrus und Paulus lebhaft ausgetauscht haben, sagen können: „Denn der Heilige Geist und wir haben beschlossen ...“ Das wären gewiss gute Beschlüsse!

Die „Rückkehr zu den Wurzeln“ des Zisterzienserlebens ist zentral und muss es bleiben. Es ist die unaufhörliche Aufgabe und Herausforderung jeder Generation, unsere Authentizität zu hinterfragen, uns zur Bekehrung zu ermuntern.

Das Primat des kontemplativen Lebens, das in unseren Konstitutionen festgeschrieben ist, muss beständig erneut bekräftigt und begrüßt werden, um unser Leben und unsere Arbeit, die Liturgie und die lectio divina zu formen. Nur wenn wir den Zweck unseres Lebens, eine persönliche Vereinigung mit Gott in der transformierenden Liebe, wirklich anstreben, indem wir alles geben, um diesen Wunsch zu verfolgen, wird unsere Lebensweise für andere begehrenswert.

Jede Generation ist als Väter und Mütter dazu berufen, unser Charisma in Fülle an jene weiterzugeben, die nach uns kommen, indem wir es ihnen anvertrauen, das Leben frei zu geben ohne es zurückzuhalten.

Die Einheit unserer Gemeinschaften, unseres Ordens ist ein Schatz, der mit Liebe genährt werden muss und für diese Einheit ist jeder von uns verantwortlich.

Damit unser Charisma glaubwürdig verkörpert wird, sind die künstlichen Dichotomien zu überwinden. Wir werden entdecken, dass zwischen „Geist“ und „Regel“, „Observanz“ und „persönlicher Freiheit“, „Gehorsam“ und „Verantwortung“, „geistlicher Vater-/Mutterschaft“ und „psychischer Reife“ keine Gegensätzlichkeit besteht: unsere in der Macht der Inkarnation Christi verwurzelte Askese erlaubt es uns, eine christliche Fülle zu verfolgen, die solche Gegensätzlichkeiten transzendiert und löst.

Unser Ausbildungskonzept sollte nicht nur danach streben, den Geist zu bilden, sondern auch danach, das Leben zu reformieren und einen innigen Wunsch nach Gott auszubilden, der es der Gnade ermöglicht, wie ein dynamisches Leben zwischen uns zu zirkulieren, indem wir uns an Christus anpassen in einem Vorbild mit erkennbaren zisterziensischen Merkmalen.

Hierzu müssen wir jedoch, vereint mit unseren Märtyrern und Heiligen, dazu bereit sein, unser Leben zu geben, wie es der Herr befiehlt, in dem wir über die Selbsterhaltung hinaus die Verwirklichung des Reichs Gottes betrachten.

Annexe 6 – Textes des votes en français et en allemand

Vote 1

Abstimmung 1

FR – Nous souhaitons que le processus de l'élection du nouvel abbé général au cours du prochain chapitre général soit le même que pour l'élection de 2008.

DE – Wir wünschen, dass bei der Wahl des neuen Generalabtes beim nächsten Generalkapitel genauso vorgegangen wird wie bei der Wahl von 2008.

Vote 2

Abstimmung 2

FR – Nous souhaitons que ce processus soit engagé au début du chapitre général.

DE – Wir wünschen, dass dies am Beginn des Generalkapitels stattfindet.

Vote 3

Abstimmung 3

FR – Nous pensons que le fonctionnement de la maison généralice répond suffisamment aux besoins actuels de l'Ordre.

DE – Wir denken, dass das Generalat so „funktioniert“, wie es den aktuellen Bedürfnissen des Ordens entspricht.

Vote 4

Abstimmung 4

FR – Nous souhaitons que l'évaluation du fonctionnement de la maison généralice soit laissée à ses habitants.

DE – Wir wünschen, dass die Evaluation über das Funktionieren des Generalats seinen Bewohnern überlassen wird.

Vote de sondage

Abstimmung zur Meinungsbildung

FR – Nous souhaitons revenir à la possibilité d'envoyer un délégué au chapitre général.

DE – Wir wollen auf die Möglichkeit zurückkommen, eine|n Delegierte|n zum Generalkapitel zu schicken.

Vote 5

Abstimmung 5

FR – La conférence régionale envoie au chapitre général un(e) délégué(e) qui participe à la réunion régionale qui précède ce chapitre.

DE – Die Regionalkonferenz schickt eine|n Delegierte|n zum Generalkapitel, die|der an der Regionalkonferenz teilnimmt, die diesem Generalkapitel vorausgeht.

Vote 6

Abstimmung 6

FR – Nous estimons que, dans son ensemble, notre législation répond suffisamment aux exigences présentes dans l'instruction *Cor orans*, sans avoir besoin d'être modifiée.

DE – Wir sind der Meinung, dass unsere Gesetzgebung im Großen und Ganzen den Anforderungen der Instruktion „Cor orans“ genügt und dass es nicht nötig ist, sie zu ändern.

Vote 7**Abstimmung 7**

FR – Cependant, nous souhaitons que soit adoptée la disposition de *Cor orans* 45 sur le nombre de moniales professes solennelles requis pour pouvoir élire la supérieure.

DE – Wir wünschen aber, dass die Anordnung von „Cor orans 45“ über die Anzahl der Monialen mit feierlicher Profess, die nötig sind für die Wahl der Superiorin übernommen wird.

Vote 8**Abstimmung 8**

FR – Nous souhaitons que soit adoptée la disposition de *Cor orans* 38 sur le délai de 15 ans entre la fondation et l'érection d'un monastère de moniales.

DE – Wir wünschen, dass die Anordnung von „Cor orans 38“ über den Zeitraum von 15 Jahren zwischen Gründung und Errichtung eines Klosters von Monialen übernommen wird.

Vote 8b**Abstimmung 8b**

FR – Nous souhaitons que ces deux dispositions puissent également s'appliquer aux moines.

DE – Wir wünschen, dass diese zwei Anordnungen ebenso auf die Mönche angewendet werden können.

Vote 9**Abstimmung 9**

FR – Nous souhaitons que le chapitre général réfléchisse à la durée des étapes de la formation initiale.

DE – Wir wünschen, dass das Generalkapitel über die Dauer der Etappen der Anfangsausbildung nachdenkt.

Vote 10**Abstimmung 10**

FR – Nous souhaitons que, durant le chapitre général, chaque dimanche après-midi soit libre, en plus de la journée libre.

DE – Wir wünschen, dass während des Generalkapitels jeder Sonntagnachmittag frei ist, außerdem ein Tag frei ist.

Vote 11**Abstimmung 11**

FR – Nous souhaitons qu'un membre de la Commission de Droit assiste aux réunions de la Commission de Coordination et rédige les votes décidés par elle.

DE – Wir wünschen, dass ein Mitglied der Rechtskommission an den Sitzungen der Koordinationskommission teilnimmt und die von ihr gemachten Abstimmungen redigiert.

Vote 12**Abstimmung 12**

FR – Nous souhaitons que le calendrier de l'organisation des messes par les régions durant le chapitre général soit communiqué plus à l'avance.

DE – Wir wünschen, dass das Kalendarium mit der Organisation der Messen durch die Regionen während des Generalkapitels früher mitgeteilt wird.

Vote 13**Abstimmung 13**

FR – Nous souhaitons qu'un thème soit donné pour la rédaction des rapports de maison.

DE – Wir wünschen, dass für die Abfassung der Hausrapporte ein Thema vorgegeben wird.

Vote 14**Abstimmung 14**

FR – Nous souhaitons qu'un thème soit donné pour la rédaction des rapports de région.

DE – Wir wünschen, dass für die Abfassung der Regionalberichte ein Thema vorgegeben wird.

Vote 15**Abstimmung 15**

FR – Nous souhaitons que les rapports de région soient brefs et concrets.

DE – Wir wünschen, dass die Regionalberichte kurz und konkret sind.

Vote 16

FR – Nous souhaitons présenter la requête du Père Jean-Claude Maingot en vue d'un institut séculier comme pouvant être inscrite au programme du chapitre général.

DE – [Pas de traduction en allemand, les supérieures de langue allemande étant absentes.]